

POUR

LES SERVICES PUBLICS

FSU

REVUE DE LA FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE - FSU - NUMÉRO 214, FEVRIER 2019



Grand débat :
la place du service public

Retraites :
réforme en marche

École : le plan B

casden



La banque coopérative
de la Fonction publique

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable. Siège social : 11 bis rue Jean Wierck 75001 Paris - France - Siret n° 3123 0000 00000
ORIAS n° 07 027 138 - EPIC - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 107 000 000 €. Siège social : 50 avenue de la République, 92000 Nanterre, France - 22399 Paris Cedex 11, RCS 384873 n° 497 405 042
Immatriculée au ORIAS n° 08 063 130 - Coopération : ANCOA - Photographie : Nicolas - La CASDEN remercie Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata, Cécile et Philippe de leur prêt pour ce projet. La photo est libre de droits.

Isabelle, Ophélie, Gilles, Fatoumata

COMME NOUS, NOTRE BANQUE MISE SUR LE COLLECTIF

#notrepointcommun

Découvrez la CASDEN, la banque coopérative de la Fonction publique.
Elle a créé un système inédit d'épargne à Points[®] : l'épargne de tous
permet à chacun de réaliser ses projets.

Tous fonctionnaires au service du collectif

Les Points cumulés dans le cadre du Programme L23 CASDEN sont comptabilisés chaque fin de mois.

casden.fr

01 64 80 64 80



Retrouvez-nous chez

BANQUE POPULAIRE

17 École : le plan B



6 Grand débat La place du service public



8 Retraites Taux plein de plus en plus tard



10 Salaires Une réunion pour rien



13 Carte scolaire 2019 L'école en manque de postes



15 Lycée Programmes signés Blanquer

24 C'est demain Pollution : l'ONU met les pieds dans l'eau



28 Saison France- Roumanie sous les auspices de l'Europe



30 Rencontre avec Anne Marrass

ÉDITO

Faire société...

« **Q**uand tu veux construire un bateau, ne commence pas par rassembler du bois (...) mais réveille au sein des hommes le désir de la mer grande et belle » écrivait Saint Exupéry dans *Citadelle*. En ces temps de *Grand débat national*, il est bon de rappeler que le sujet est bien de savoir aujourd'hui comment faire société. Nous, syndicalistes qui portons depuis toujours un projet de transformation sociale, le savons bien : fiscalité, écologie, services publics, conditions de vie, salaires, emploi, retraites, réformes de la Justice, de l'Éducation, de la Fonction publique... la manière de répondre à chacune de ces questions correspond à un projet de société. Et si le gouvernement cherche à enfermer les débats dans des contraintes budgétaires ou des aspects techniques, c'est pour mieux poursuivre sa politique libérale préservant ainsi les plus riches. Dans un monde où 26 milliardaires possèdent autant que la moitié de l'humanité, comment ne pas s'indigner de choix qui creusent encore les inégalités, ne pas s'inquiéter aussi d'un jeu dangereux pour la démocratie ? C'est pourquoi la FSU refuse la dérive actuelle de la politique éducative qui va à l'encontre d'une École de la réussite de tous les jeunes ; qu'elle refuse la réforme à venir de l'État qui tourne le dos à un modèle social solidaire. C'est pourquoi elle se bat au quotidien avec les agent-es pour une meilleure reconnaissance de leur travail, de leurs salaires, pour de nouveaux droits et défendre les missions au service de l'intérêt général.

Oui, *la mer est grande et belle* comme cette société à laquelle nous aspirons. Sans relâche, avec les salarié-es, les retraité-es et les jeunes, nous restons engagée-es pour faire gagner d'autres choix au service d'une société plus juste et plus égalitaire.



Bernadette Groison

Revue de la
Fédération Syndicale Unitaire
104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél : fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0720-S07429
N° ISSN : 1246-077 X

Directeur de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Sandrine Charrier,
Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz,
Jacques Mucchielli,
Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille
Conception :
NAJA presse

Publicité :
Com d'habitude Publicité
Clotilde Poitevin
7, rue Emile LACOSTE
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
clotilde.poitevin@comdhabitude.fr
Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Crédit photo couverture :
Mira/Naja
Prix au numéro : 0,70 €

Abonnement : 5,60 €
Si vous changez d'adresse,
veuillez communiquer
vos nouvelles coordonnées
à votre syndicat.



Ce numéro comporte
un encart First Voyages
aux abonnés.

Hongrie : le retour des luttes sociales

Le nationalisme est-il soluble dans la lutte sociale ? Les travailleurs hongrois apportent un élément de réponse en se révoltant contre une loi adoptée en décembre 2018 par la majorité Fidesz du nationaliste Viktor Orban au pouvoir depuis 2010 et depuis régulièrement réélu. À l'appel des syndicats – qui regroupent 9 % du salariat – et des groupes d'opposition unis, des milliers de manifestant-es défilent contre un nouvel « assouplissement » du droit du travail, obligeant les salarié-es à effectuer jusqu'à 400 heures supplémentaires par an, payables sur 36 mois. Il s'agit pour Orban de satisfaire les grandes entreprises internationales attirées par les bas salaires (le salaire minimum est de 463 euros), notamment les constructeurs automobiles comme BMW. László Kordás, président de la Confédération des syndicats hongrois, accuse le gouvernement de démolir les droits des salarié-es, depuis l'adoption d'un nouveau code du travail en 2012. « C'est clair, Viktor Orban a menti aux électeurs, déplore-t-il. Son action conduit à exploiter les travailleurs. »

Brexit

Quid des fonctionnaires britanniques en France ?

Le 23 juin 2016, les Britanniques décidaient par référendum la sortie de l'Union européenne, ouvrant de très nombreuses questions dont celle du devenir des fonctionnaires britanniques en France.

Alors que la date de la rupture se rapproche – le 29 mars – les conséquences géopolitiques et économiques du Brexit seraient immenses. L'une concerne les quelques de 1 700 titulaires de nationalité britannique dans la Fonction publique française, très majoritairement enseignant-es dans le second degré ou dans le supérieur.

Une fois le Royaume-Uni sorti de l'Union européenne, elles et ils ne répondront plus à la condition de nationalité définie dans l'article 5 bis de la loi du 13 juillet 1983 pour être titulaires de la Fonction publique française. Le Sénat propose la radiation des cadres des fonctionnaires de nationalité britannique, le 29 mars prochain, en cas de retrait sans accord.



Plus de 1 700 titulaires de nationalité britannique travaillent dans la Fonction publique française.

Puis de les recruter dès le lendemain sous contrat. Les syndicats de la FSU ont oeuvré pour que les titulaires et stagiaires de nationalité britannique conservent leur statut dans la Fonction publique française. Un amendement en ce sens a été présenté et adopté à l'Assemblée nationale. Il garantit que le gouvernement s'engage à maintenir les agent-es titulaires et stagiaires de la Fonction publique de nationalité britannique dans les conditions de

statut et d'emploi qui sont les leurs, sans que puisse leur être opposée l'absence de détention de la nationalité française.

La FSU a par ailleurs alerté le CHSCT ministériel car il s'agit d'une situation de risques psychosociaux. Elle a demandé que l'État employeur communique aux personnels concernés toute information de nature à les rassurer quant à leur avenir.

Report de la date de rupture ? Hard Brexit ? Nouveau référendum ? Simple abandon du Brexit ? L'histoire le dira. ♦

Matthieu Leiritz

« L'affaire du siècle »

C'EST L'ACTU

Pourquoi l'affaire du siècle ?

Il s'agit d'une action collective initiée par quatre associations (Notre Affaire à Tous, la Fondation pour la Nature et l'Homme, Greenpeace France et nous) qui ont décidé d'attaquer l'État en justice parce qu'il ne respecte pas ses engagements climatiques. Par cette action en justice devant la juridiction administrative, nous voulons que le juge impose à la France de prendre toutes les mesures utiles de façon à limiter le réchauffement global à +1,5 °C et reconnaître les carences que nous avons identifiées. Il y a une réelle urgence à agir. C'est pourquoi, nous avons rendu cette action publique avec la pétition <https://laffairedu siecle.net/>. Il s'agit d'un soutien symbolique.

Deux millions de signatures. Que pouvez-vous en dire ?

Jamais une pétition n'avait recueilli autant de signatures. Nous avions senti qu'il y avait des attentes fortes, notamment depuis les catastrophes climatiques de l'été, la désillusion après

le départ de Nicolas Hulot, les marches pour le climat et les conclusions du GIEC. Par Ces plus de 2 millions de signatures représentent un signal fort, une véritable prise de conscience individuelle et collective.

Y a-t-il un pays qui a pu faire bouger le gouvernement suite à ce type d'action ?

Les contextes sociaux, culturels et les cadres législatifs sont différents. Les actions prennent donc des formes diverses. Aux Pays-Bas, l'association Urgenda, agissant au nom de 886 citoyens, a saisi le tribunal administratif et obtenu qu'il ordonne au Gouvernement de revoir à la hausse ses ambitions climatiques. Une victoire qui nous a porté-es pour la mise en route de l'Affaire du siècle et qui nous rend optimistes.

Propos recueillis par Marie-Rose Rodrigues-Martins



Noémie Coudurier Responsable de campagne climat et sécurité alimentaire à Oxfam.

Action

La FSU à l'initiative

Dans le contexte actuel de mobilisation sociale, le syndicalisme entend jouer tout son rôle.

La FSU lance une campagne d'informations et de débats sur l'ensemble du territoire. Rencontres, interpellations, meetings, audiences en préfecture, conférences de presse, rassemblements seront l'occasion de faire vivre la campagne que lance la FSU.

Au menu, pouvoir d'achat et salaires, services publics, fiscalité, conditions de travail, transition écologique et énergétique, et bien sûr avenir de la Fonction publique, en lien avec le projet de loi sur la réorganisation de l'État.

La réforme des retraites annoncée sera également une occasion d'informer pour agir en mettant en garde sur les conséquences d'un alignement des régimes de retraites, particulièrement défavorable aux fonctionnaires, par la prise en compte de toute la carrière au lieu des six derniers mois, et notamment aux enseignantes du fait d'une intégration des primes.



La FSU joue un rôle pivot dans la construction d'une journée d'action, la plus unitaire possible.

À la suite des mobilisations des 17 et 24 janvier dans le second degré, la FSU travaille pour construire une action forte dans toute l'Éducation en mars pour dénoncer les suppressions de postes et le

manque de moyens, les bas salaires, les réformes des lycées, et pour peser sur le projet de loi sur « l'école de la confiance ». Les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) seront aussi dans l'action.

Pour une journée d'action unitaire

Dans la période, les enjeux sont forts sur les salaires des fonctionnaires, et sur le projet de loi de réforme de l'État. La FSU, qui joue un rôle pivot dans les réunions des fédérations de fonctionnaires, poussera à la construction d'une journée d'action, la plus unitaire possible. Au plan interprofessionnel, la mobilisation est également indispensable dans le contexte.

D'ores et déjà, la FSU appelle à s'inscrire, en tenant compte des situations locales, dans la journée du 5 février prochain. Plus loin dans l'agenda, elle appelle aussi aux mobilisations

Loi anti-casseur

Le gouvernement reprend à son compte la proposition de loi de Bruno Retailleau adoptée au Sénat en octobre et visant à « prévenir les violences lors des manifestations et à sanctionner leurs auteurs ». La LDH, le Syndicat des avocats de France (Saf), le Syndicat de la magistrature (SM), la Fondation Copernic, la FSU, Solidaires, la CGT appellent à s'opposer fermement à cette résurgence de la loi anticasseurs de 1970, abrogée en 1981. Fichage des manifestants, interdiction individuelle de manifester, obligation de pointage sont autant de signes de la poursuite d'une logique de suspicion généralisée et de contrôle social. Face aux restrictions au droit de manifester et à ces lourdes menaces sur les libertés d'opinion et d'expression des oppositions, les organisations demandent le retrait de la proposition de loi.

pour le climat les 15 et 16 mars 2019 et engage à signer la pétition « L'affaire du siècle », qui compte déjà plus de deux millions de signatures, et vise à attaquer l'État français en justice pour qu'il respecte ses engagements climatiques et protège nos vies, nos territoires et nos droits. Enfin, la FSU s'engage dans la construction d'actions unitaires pour faire de la journée internationale des droits des femmes du 8 mars prochain une réussite. Elle sera présente dans toutes les initiatives pour porter son projet d'une nécessaire égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. ♡

Pierre Garnier

Salaires : pétition unitaire

Revaloriser le salaire des fonctionnaires, c'est urgent, c'est juste et c'est possible. La CGT, la CFDT, l'Unsa, la FSU, Solidaires, la FA-FP, la CFE-CGC et la CFTC lancent ensemble une pétition exigeant cette revalorisation pour toutes et tous les agents.

Au quotidien, les agents publics travaillent au service de l'intérêt général et font vivre des services publics de qualité sur l'ensemble du territoire. Améliorer leur pouvoir d'achat est d'autant plus urgent que, depuis son arrivée, le gouvernement a accumulé des mesures négatives à leur encontre (point d'indice, CSG, jour de carence).

C'est pourquoi les huit fédérations syndicales de fonctionnaires, lancent ensemble une pétition pour exiger une revalorisation salariale de toutes et tous les agents.

Signer la pétition en ligne à :

https://secure.avaaz.org/fr/community_petitions/Edouard_Philippe_Premier_ministre_Améliorer_nos_salaires_je_signe/dashboard/

Grand débat

La place du service public

Pour tenter de répondre aux revendications portées par le mouvement social des gilets jaunes, et alors qu'il exerce une forte répression lors des mobilisations, le gouvernement a ouvert un Grand débat national, où les organisations syndicales ne sont pas conviées.

Personne n'est dupe de cette manœuvre de diversion, d'autant que ses sujets en sont imposés et que son organisation ressemble en réalité à une nouvelle campagne du candidat Macron. Selon Benjamin Griveaux, porte-parole du gouvernement, quelle que soit la teneur des débats, la politique libérale menée ne sera pas remise en cause. D'ores et déjà, et alors que les distributions de dividendes dans les entreprises du CAC 40 sont à un niveau jamais atteint, le rétablissement de l'ISF ou de l'Exit Tax sont écartés, Flat Tax et doublement du CICE sont confirmés, y com-

pris par le Président Macron lors de ses nombreux monologues devant des maires.

Fiscalité

Les mesures prises par le gouvernement à la suite des annonces du président le 10 décembre dernier pour désamorcer la crise des gilets jaunes permettent d'améliorer ponctuellement le pouvoir d'achat de certains ménages. Elles s'inscrivent néanmoins dans la même logique libérale : ainsi, si les entreprises ont été incitées à verser avant le 31 mars aux salarié-es gagnant jusqu'à 3 600 euros une prime exceptionnelle d'un maximum de 1 000 euros, c'est par une exonération de cotisations sociales et d'impôts sur le revenu. L'annulation de la hausse de la CSG permettra à un tiers seulement des retraités de récupérer un peu des pertes de 2018. Enfin, certains des travailleurs et travailleuses



pauvres bénéficieront de l'élargissement du champ des bénéficiaires et de la mise en œuvre immédiate de l'augmentation de la prime d'activité programmée initialement sur trois ans.

La Fonction publique et les services publics font en premier lieu les frais de ces choix. La dégradation des services publics alimente le ressenti de beaucoup de citoyens et citoyennes d'être les oubliés-

des choix politiques. D'autant que le gouvernement garde le cap de la baisse de la dépense publique qu'il conditionne à une réforme des politiques publiques orientée vers moins de Fonction publique et de services publics. L'ouverture à la concurrence de lignes ferroviaires intercity, les fermetures d'hôpitaux et de maternités de proximité, de guichets (impôts, La poste...), le non accompagnement de politiques publiques à la hauteur des besoins, les réorganisations territoriales et administratives des services de l'État, la baisse des dotations aux collectivités locales, le recours à la numérisation de l'administration traduisent la mise en œuvre des choix du gouvernement avec pour conséquence le creusement des inégalités.

Fonction publique

Gel de la valeur du point d'indice, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence..., le gouvernement reste ferme dans sa politique résolument hostile aux agents de la Fonction publique.

Cadeaux fiscaux



L'Institut des politiques publiques (IPP) a publié un rapport sur l'Impact des budgets 2018 et 2019 sur le pouvoir d'achat des ménages, selon leur niveau de revenu. Emmanuel Macron voit ainsi confirmé son image de « président des riches » : les 1 % des Français les plus aisés verront leurs revenus augmenter de 6 % en 2019

car ils bénéficient de la transformation de l'impôt sur le patrimoine — qui ne porte désormais plus que sur des actifs immobiliers — et du prélèvement forfaitaire unique sur les revenus, la flat tax. Le gain est d'autant plus important que les revenus sont élevés. Ainsi, pour les 0,1 % les plus aisés, le gain fiscal s'élèvera à 86 290 euros en moyenne.



La dégradation des services publics alimente le ressenti de beaucoup de citoyens et citoyennes d'être les oubliés des choix politiques.



Pourtant, sans leur action face aux inégalités sociales et territoriales, l'isolement des usagers est renforcé et les inégalités grandissent. « *Nous ne pouvons pas (...) poursuivre les baisses d'impôts sans baisser le niveau global de notre dépense publique.* » affirme le Président dans sa Lettre aux Français. Et d'enfoncer le clou: « *Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire? (...) faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers?* » Ainsi encouragées, et malgré les lois successives renforçant les compétences et responsabilités des départements, chefs de

file de l'action sociale et de la protection de l'enfance, de plus en plus de collectivités territoriales, au nom de logiques purement comptables et budgétaires en partie liées à la politique austéritaire du gouvernement, dérogent à leurs responsabilités. Cette logique contribue à réduire drastiquement les moyens et met à mal toute la chaîne de prévention et de protection de l'enfance et plus globalement le travail social et médico-social.

Au sein du gouvernement et de la majorité parlementaire, si les discours officiels insistent sur le maintien du cap fixé par le Président de la République en termes de diminution du nombre de fonctionnaires – 120 000 durant le quinquennat – il semble que des doutes apparaissent, au moins sur le calendrier des réformes, alors que se profile le délicat dossier des retraites.

La FSU et l'ensemble des forces syndicales de la Fonction publique exigent une revalorisation salariale générale, la suspension du projet de loi relatif à la réforme de l'État ainsi que l'ouverture de négociations pour renforcer la

Anicet Le Pors

« Voulons-nous vraiment le recrutement d'autres Benalla ? »



Anicet Le Pors, ministre de la Fonction publique entre 1981 et 1984.

Quels sont les points les plus importants de la réforme de l'État ?

Prioritairement le recours accru aux contractuels, les plans de départs volontaires et collectifs, la rémunération au mérite, remarquons aussi l'instauration d'une journée de carence pour les femmes enceintes...

Ce projet fait suite à quatre tentatives vaines d'attaques frontales contre le statut de la Fonction publique: les recommandations du conseil d'État en 2003 sur le recours au contrat comme mode de recrutement dans la Fonction publique, sous la présidence Sarkozy la tentative de généraliser les contrats privés, le rapport Silicani de 2008 puis le fiasco de Cap 22!

Une logique déjà ancienne...

Il ne s'agit certes pas de dispositions nouvelles! Depuis 20 ans, de nombreux textes ont élargi le recours aux contractuels, comme Gérard Aschieri et moi l'écrivons dans notre livre *La Fonction publique au XXI^e siècle*.

Voulons-nous vraiment le recrutement d'autres Benalla? Servir dans la Fonction publique requiert des spécificités: souci de l'intérêt général et de l'égalité d'accès aux services publics, formation adéquate, neutralité et indépendance. Rappelons l'article 6 de la Déclaration de 1789 exigeant un recrutement « selon les capacités, les vertus et les talents ».

Quant aux départs collectifs: dans quelles conditions? On n'en sait rien. Par des suppressions de services? La numérisation? Le regroupement massif de contractuels? Une indemnité est déjà prévue depuis la loi de 2009, pour inciter aux départs. Seules quelques centaines de personnes l'ont demandée...

Et la rémunération au mérite. En 60 ans, j'en ai toujours entendu parler... Mais quoi mesurer? Et comment financer? Un projet a pu prévoir de retarder tous les avancements de six mois, afin de garnir une cagnotte pour financer ce fameux mérite... Tout ceci reste très flou...

En quoi le contexte social actuel peut-il amener le gouvernement à évoluer?

La majorité est divisée, le gouvernement est en échec et de faiblesse politique: l'opinion publique a lâché, l'affaire Benalla lui a porté un grave préjudice, elle a tout de même entraîné le report de trois textes portant sur la réforme constitutionnelle! Les moyens budgétaires sont très limités après les 10 milliards concédés aux gilets jaunes, le respect des critères européens sera d'ailleurs très difficile à tenir. Idem pour les engagements à réduire de 57 % à 54 % la part des dépenses publiques dans le PIB, ou la baisse d'un point de prélèvements obligatoires. Enfin, les relations avec les associations d'élus-es sont mauvaises. Bref, les syndicats peuvent faire preuve d'un optimisme raisonné et offensif!

Fonction publique et les droits et garanties de ses personnels, enfin un plan urgent de titularisation pour les personnels précaires. Pour la FSU, il est donc important de ne pas être absent

de ces débats et d'y faire entendre tant la voix des personnels des services publics que les revendications qui vont dans le sens de leur renforcement. ♦

Matthieu Leiritz

Pôle emploi : la mobilisation continue

La mobilisation des salarié-es de Pôle emploi de ces derniers mois a permis d'obtenir des avancées. Après une journée de grève très suivie le 20 novembre, une rencontre au ministère du travail le 11 décembre et suite aux multiples interpellations des groupes, une mission parlementaire a été mise en place.

Après l'annonce de la fermeture de 38 sites d'AFPA (Agence pour la formation professionnelle des adultes), de la fusion du réseau des missions locales et de la mise sous tutelle de l'UNEDIC, le projet de loi de finances 2019 prévoit 1 300 nouvelles suppressions de postes.

À cela s'ajoute le durcissement des sanctions encourues pour les chômeurs et les chômeuses, défini dans le décret publié le 30 décembre. Les agent-es de Pôle emploi deviennent seul-es aptes à décider de la suppression des allocations ou de la radiation l'offre dite « raisonnable » étant laissée à leur libre appréciation. Les personnels deviennent ainsi juge et partie.

L'intersyndicale (CFDT, CGT, SNAP pôle emploi, SNU-FSU, SUD et UNSA) s'inscrit dans la poursuite du mouvement débuté le 20 novembre. Elle appelle à une nouvelle mobilisation au cours du premier trimestre.



Retraites

Taux plein de plus en plus tard

Après plusieurs annulations dues à la situation sociale, les rencontres entre les syndicats de salarié-es, le patronat et le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, reprennent autour d'un thème qui est loin de faire l'unanimité : l'ouverture des droits à la retraite dans le futur régime universel.

Jean-Paul Delevoye a régulièrement affirmé que l'âge légal à partir duquel les droits à la retraite pourront être liquidés restera fixé à 62 ans. Mais sera-t-il possible de bénéficier de la retraite à taux plein à ce moment-là ? Pas sûr !

Ardemment défendu par le MEDEF, un *âge-pivot* fixé à 63 ans n'est pas à exclure. Cette borne dissuasive en dessous de laquelle une décote serait appliquée entraînerait de fait une diminution de la pension lors d'une cessation d'activité à l'âge légal.

La réforme du régime de base pourrait bien ainsi s'inspirer du bonus/malus mis en place depuis le 1^{er} janvier par le régime complémentaire du privé. Avec celui-ci, les salarié-es qui partiront à la retraite

dès 62 ans se verront appliquer un *coefficient de solidarité*, entendez un malus, de 10 % sur leur retraite complémentaire pendant trois ans, même en ayant cotisé tous les trimestres requis. Accepter de travailler une année supplémentaire fera disparaître le malus. Et pour inciter à travailler encore plus, un coefficient majorant, ou bonus, de 10 % pendant un an est appliqué pour celles et ceux travaillant deux ans de plus. Il grimpe à 20 % pour trois années de travail supplémentaires et à 30 % pour quatre années.

Pour la retraite de base, « *la seule engagement qui a été pris, c'est que l'âge de 62 ans restera l'âge minimal de départ.* » Selon la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn, la question de l'âge de la retraite à taux plein sera tranchée par la négociation avec les partenaires sociaux. Alors que les organisations syndicales de salarié-es ont déjà dénoncé l'hypocrisie d'une mesure conduisant à la suppression implicite de l'âge légal de départ à la retraite, le consensus sera difficile à trouver. ♦

Valérie Soumaille

Loi « Autonomie »

Une loi « autonomie » est prévue pour l'année 2019. Un rapport doit être remis fin février par Dominique Libault, président du Haut Conseil du financement de la protection sociale. Le scandale du montant restant à charge (parfois plus important que la pension), les grèves dans les EHPAD ont obligé le gouvernement à s'emparer du sujet.

Une concertation en ligne a été lancée en octobre, des ateliers mis en place (mais sans les organisations syndicales). Lors d'une audience la FSU a rappelé ses demandes et insisté sur la nécessité de personnels nombreux, bien formés et bien rémunérés. Elle a remis une note à ce sujet et avec le groupe des 9 (intersyndicale des retraité-es) milite pour une loi exigeante : service public et financement à 100 % par la sécurité sociale. Dossier à suivre.

Mobilisation sociale

La Fonction publique à la croisée des chemins

Le mouvement social durable des gilets jaunes que connaît le pays depuis plus de deux mois, a mis à jour un rejet profond de la politique libérale qu'incarne Emmanuel Macron.

La séquence politique ouvre des possibles. Ont en effet émergé avec force les revendications en termes de pouvoir d'achat et salaires, la nécessité de services publics et celle d'une réforme de la fiscalité, autant de revendications portées aussi par les personnels avec la FSU et ses syndicats.

Le gouvernement profite de ce mouvement pour rappeler les « réformes » qu'il conduira, en particulier concernant la Fonction publique ou les retraites. Les mesures négatives (gel de la valeur du point d'indice, jour de carence, etc.) se sont accumulées pour les fonctionnaires.

Pourtant, face aux inégalités sociales et territoriales, au sentiment d'abandon d'une grande partie de la population, la Fonction publique a



Face au mouvement des gilets jaunes, le gouvernement a ouvert un Grand débat national, où les organisations syndicales ne sont pas conviées.

un rôle important à jouer. Sans les agent-es, les missions indispensables des services publics au service des usagers ne peuvent être rendues, l'iso-

lement est renforcé et les inégalités grandissent.

Revalorisation salariale

La FSU n'a eu de cesse d'essayer de rassembler un arc unitaire large pour construire une action dénonçant cette politique; les organisations syndicales CGC, CFDT, CFTC, CGT, FA FP, FSU, Solidaires, UNSA ont décidé de porter ensemble l'exigence d'une revalorisation salariale de toutes et tous les agent-es et de demander au gouvernement la suspension du projet de loi relatif à la réforme de l'État ainsi que l'ouverture de négociations pour renforcer la Fonction publique et les droits et garanties de ses personnels.

Protection de l'enfance

Suite à la création d'un secrétariat dédié, le gouvernement annonce de premières pistes : nomination de référents « protection de l'enfance » dans les rectorats et mobilisation des personnels de l'Éducation Nationale sur les situations les plus difficiles. Des annonces qui illustrent la situation des assistant-e-s de service social de l'Éducation Nationale, intervenant en amont des situations les plus difficiles et accompagner les élèves et leur famille en cas de difficultés éducatives ou familiales : peu de moyens, aucun pilotage politique, une méconnaissance totale des compétences de ces professionnel-le-s. La FSU rappelle sa revendication de création d'un service social du premier degré tout en maintenant la présence indispensable dans les établissements du second degré.

De même, la FSU alerte sur la réforme des retraites à venir en mettant en garde sur les conséquences d'un alignement des régimes de retraites particulièrement défavorable aux agent-es publics et surtout aux personnels qui ont peu de primes comme les enseignant-es.

La conviction que nous sommes à la croisée des chemins fonde la volonté de la FSU de construire à tous les niveaux des actions d'ampleur : recherche d'unité large dans la Fonction publique, inscription de la FSU dans la journée d'action interprofessionnelle du 5 février, actions dans tous les secteurs de la Fonction publique. 🔥

Sandrine Charrier

Grand débat national

Pour tenter de répondre aux revendications portées par le mouvement social des *gilets jaunes*, le gouvernement a ouvert un *Grand débat national*, où les organisations syndicales ne sont pas conviées. Si cette initiative peut être perçue comme une manœuvre de diversion, pour autant il y sera notamment question de la réorganisation de l'État et des services publics et il est donc important de faire entendre la voix des agent-es. Les initiatives et actions unitaires pourront y contribuer. La FSU investira les lieux de débats locaux, quand les conditions sont réunies, pour porter auprès de la population des citoyen-nes mobilisé-es, des élu-es, ses analyses et propositions particulièrement sur les questions de fiscalité, de pouvoir d'achat et celle des services publics. Elle publiera pour cela des documents utiles.

Mobilisation dans les EHPAD

Après l'annonce d'Agnès Buzyn, ministre de la santé, d'une prime pour les aides-soignants dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) l'intersyndicale (CFDT, la CFTC, la CGT, FO, l'Unsa, la CFE-CGC, la FA-FP, la FSU, SUD et l'Ufas) et l'association des directeurs ont déploré que cette prime concerne seulement les aides-soignants-es des EHPAD exerçant dans la Fonction publique hospitalière. Les organisations, qui ont regretté de ne pas avoir été consultées, ne veulent « pas de primes ». « Elles exigent l'augmentation des salaires et la revalorisation des carrières dans le cadre statutaire ou conventionnel ». L'intersyndicale appelle à tenir « 1 000 réunions ou assemblées générales qui, au travers des motions, s'adresseront au chef de l'État en réaffirmant les revendications en matière de ratios de personnels (un professionnel pour un résident) et d'augmentation immédiate des salaires ». Dans le cas où les salarié-es n'obtiendraient pas satisfaction, l'intersyndicale appellera à la grève.



Salaires

Une réunion pour rien

Le 21 décembre dernier, Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'action et des comptes publics, a réuni les organisations syndicales de la Fonction publique. Elles s'inquiétaient de la déclinaison des mesures salariales annoncées par le président de la république.

Il a rappelé qu'en guise de revalorisation, il n'y aurait que la reprise de PPCR, l'exonération sociale et fiscale des heures supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2019, et la revalorisation de la prime d'activité. Concernant la prime exceptionnelle annoncée par le gouvernement en réponse au mouvement des « gilets jaunes », l'État employeur n'a pas appliqué ce qu'il a demandé aux entreprises. « Le gouvernement n'a pas pris la mesure du malaise qui s'exprime dans la Fonction publique et des difficultés en termes de pouvoir d'achat », avaient alors réagi d'une seule voix les neuf organisations représentatives du secteur public. Pas de mesures générales de revalorisation, alors que la Fonction publique compte 20 % de non titulaires souvent faiblement rémunérés, plus de 40 % de catégorie C et plus de 75 % dans la fonction publique territoriale, dont les salaires de début de carrière flirtent avec le SMIC. Au

contraire, les mesures du gouvernement n'ont cessé d'affaiblir le pouvoir d'achat des plus de 5 millions d'agent.es: gel de la valeur du point d'indice, remise en cause du protocole PPCR, mauvaise compensation de l'augmentation de la CSG, rétablissement du jour de carence.

Pourtant des chiffres parlent d'eux-mêmes: en 10 ans, plus de 10 % de perte en pouvoir d'achat selon le ministère. L'augmentation des cotisations retraite avec un taux passé de 7,85 à 10,83 %, s'est traduite quant à elle par une diminution des salaires nets. Et la CSG, sera seulement compensée pour les

fonctionnaires, quand dans le privé, l'opération devrait conduire à une augmentation du salaire net.

CGT, CFDT, UNSA, Solidaires, FA-FP, CFE-CGC, CFTC et FSU ont lancé une pétition unitaire pour porter l'exigence d'une revalorisation*. Les 3,2 milliards de l'ISF sont un manque à gagner qui permettrait d'augmenter le point d'indice de 1,6 % pour 5,5 millions de fonctionnaires. Une question de justice sociale pour ceux qui font vivre les services publics. 💧

Pierre Garnier

* Voir encadré « Salaires : pétition unitaire » p. 5.

Égalité professionnelle : le protocole sera appliqué

Le protocole égalité Femmes-Hommes dans la Fonction publique sera appliqué. Olivier Dussopt a confirmé le 25 janvier que sa mise en œuvre ferait l'objet de discussions dans le cadre de l'agenda social à venir pour la Fonction publique. En effet, les résultats des élections professionnelles obtenus par les premières organisations signataires de ce protocole – CFDT, Unsa, FSU, CFTC, CFE-CGC et FA-FP – ainsi que la signature de l'Union Syndicale Solidaires, permettent aujourd'hui au texte d'être majoritaire. Le premier comité de suivi de cette mise en œuvre s'est d'ailleurs tenu dès le 29 janvier. Pour être appliquées, les dispositions présentes dans le protocole égalité Femmes-Hommes seront intégrées dans la future loi sur la réforme de la Fonction publique, dont le projet serait présenté fin mars, pour une adoption avant l'été. Gouvernement et partenaires sociaux entrent actuellement dans la phase prévue de concertation institutionnelle. L'occasion pour la FSU de veiller à ce que les choix qui seront faits ne soient pas en contradiction et ne mettent pas en péril les avancées obtenues dans le cadre du protocole égalité.



CESE

Avis sur les métiers

Face à des discours qui présentent la Fonction publique comme rigide et trop coûteuse, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) réaffirme la validité et l'adaptabilité du statut. Tout en précisant que « l'évolution des missions implique l'apparition, la transformation ou même l'extinction de métiers » afin de répondre aux besoins de la société, le CESE propose non pas de développer les contrats mais de s'appuyer sur les potentialités du statut et de coordonner les évolutions des métiers et de la formation des agent-es.

Pour lui, les difficultés de recrutement et le recours à des contractuels pour compenser le manque de titulaires ne résident pas dans le statut mais dans la faiblesse des rémunérations et dans les conditions de travail. Il développe cette idée pour les enseignant-es. Mais il évoque également par exemple les métiers d'assistance ou d'entretien de catégorie C, qui comprennent un taux important d'emploi contractuel et comptent une forte proportion d'emplois situés en bas



de grille, signes d'une faible valorisation des métiers par les employeurs publics eux-mêmes. Difficile aussi de trouver des profils adaptés dans des professions hautement qualifiées, notamment pour des fonctions relatives à la transition numérique. L'avis constate que les restrictions des budgets publics, en investissement et en fonctionnement, ont mis certains services dans des situations d'inadaptation chronique de leurs moyens de travail. Particulièrement dans le domaine de l'informatique faute d'une

stratégie pour faire face aux besoins nouveaux liés à la révolution numérique.

L'avis préconise, dans le respect du cadre statutaire, une politique des ressources humaines notamment pour anticiper et accompagner les « seconde carrières », avec une formation continue solide. Il demande que des mesures particulières répondent à la pénibilité au travail.

La « troisième assemblée » rappelle l'importance du dialogue social pour définir missions de service public et besoins d'évolution des métiers et pour le suivi des conditions de travail. Conservation des CHSCT et importance du rôle des CAP sont soulignées. Le CESE propose également et donne des pistes pour associer les usagers à la définition des besoins.

Un avis du CESE qui est un point d'appui pour notre défense de la Fonction publique. ♦

Pierre Garnier

À lire sur le site du CESE : <https://www.lecese.fr>

Rapport 2018 sur la Fonction publique

Le rapport annuel sur l'état de la fonction publique version 2018 est paru.

Il donne des informations précieuses sur la formation des agents, dont le volume reste très faible.

Dans les ministères de l'enseignement, le nombre moyen de jours de formation professionnelle par an et par agent est toujours très bas. 3,3 jours en 2016 (2,8 jours en 2015).

Hors ministères de l'enseignement, il est de 3,5 jours par agent en 2016. Les agents de catégories A et B bénéficient respectivement de 3,8 et de 4,1 jours de formation professionnelle par an.

Les agents de catégorie C disposent d'encore moins : 2,6 jours. Dans la fonction publique territoriale, ce nombre reste stable entre 2013 et 2015 à 2,5 jours. Pour la plupart des types de collectivités, il est stable ou en légère baisse.

Pour en savoir plus : « Rapport annuel sur l'état de la fonction publique - édition 2018 »

Laïcité

Touche pas à ma loi

L'exécutif a exposé début janvier aux représentants des cultes juif, chrétien, musulman et bouddhiste les axes de la réforme qu'il veut engager sur la loi de 1905, dite de séparation des églises et de l'État. Cette réforme est censée

réorganiser le culte musulman, conformément aux principes de 1905 : neutralité de l'État, séparation, liberté de conscience et de culte. Trois axes majeurs : renforcer la transparence du financement du culte, garantir le respect de

l'ordre public, « mieux responsabiliser » les dirigeants des associations culturelles qui gèrent les lieux de culte. Les gérants des mosquées sont encouragés à accepter davantage de contrôle en échange de la possibilité de financements

publics. La FSU est opposée à une révision de la loi de 1905, pilier fondamental de la République, garante d'un juste équilibre entre libre exercice des cultes et neutralité confessionnelle de l'État. ♦

Matthieu Leiritz

Dématérialisation des services publics : risque de fracture

Le Défenseur des droits, Jacques Toubon, a rendu un rapport sur la dématérialisation des services publics et les inégalités d'accès aux services publics.

Pour lui, cette dématérialisation « privilégierait une approche comptable ». Il donne des pistes pour assurer l'accès à tous en réaffirmant la nécessité de garantir plusieurs modalités d'accès dont les courriers si besoin. Car 7 millions de personnes ne se connectent jamais à internet et 18 millions de citoyen-nes expriment leur incompétence.

Jacques Toubon propose de ne pas sanctionner les citoyen-nes s'ils rencontrent des problèmes techniques en créant une « clause de protection des usager-es », d'identifier leurs difficultés et de les accompagner grâce à des dispositifs pérennes.

Il préconise également la création d'un service public de proximité local réunissant plusieurs professionnels experts (impôts, pôle emploi, etc.) contrairement aux maisons des services publics dans lesquelles un seul interlocuteur sert d'interface.

La mise en œuvre de la dématérialisation doit respecter les principes fondateurs du service public : l'adaptabilité, la continuité et l'égalité. Ne pas suivre ces recommandations risquerait de priver de leurs droits et d'exclure des personnes en difficulté.



© TERRACOM/ALTA

Services publics

La proximité en danger

Alors que la population plébiscite les services publics de proximité, ils sont mis à mal par les orientations du gouvernement.

Dans une enquête d'opinion de l'Ifop de 2017 auprès de 4 000 personnes de huit régions différentes, les interrogé-es classaient par ordre de besoins les services publics. Sécurité (67 %), établissements scolaires (66 %) et propreté (61 %) arrivaient en tête, loin devant les services culture et loisirs (40 %). Les sondé-es donnaient par ailleurs une appréciation plus positive pour les agent-es de proximité.

L'accessibilité des services au public est au centre des missions du ministère de la cohésion des territoires. La nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) a mis l'accent sur la « rationalisation » de l'offre de services publics, la mutualisation et la rentabilité. Les collectivités territoriales disposent de ressources très inégales et l'État se désengageant, le principe

d'égal accès se trouve remis en cause.

Les services se réduisent dans certains territoires ruraux à des maisons de services au public (MSAP), dernier échelon de cette nouvelle organisation territoriale. Une seule personne sert d'interface pour la CAF, Pôle emploi, la CPAM, la mutualité agricole ou la caisse de retraite.

De plus les conséquences inégalitaires de l'objectif de dématérialisation totale des services publics pour 2022 sont des plus inquiétantes. À cela s'ajoute la diminution du nombre de petites structures

scolaires au profit de regroupements entre collèges et écoles de secteur, les transports collectifs qui se raréfient et une baisse de l'offre de santé.

La lettre du président Macron aux Français ne lève pas les inquiétudes. Il y incite les citoyens à déterminer quels seraient les services à conserver, proposant ainsi de réduire l'offre.

Pour la FSU l'égal accès à des services publics de qualité est une nécessité démocratique qui ne saurait être remise en question. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

GAFÀ à l'amende

127 pays membres de l'OCDE, représentant 90 % de l'économie mondiale, souhaitent adopter de nouvelles règles fiscales afin de taxer les géants du numérique, les GAFÀ (google, Apple, Facebook, Amazon). L'idée est de taxer ces entreprises dans les pays où elles réalisent leurs activités et leurs bénéfices, sans y payer d'impôts car leurs sièges sociaux n'y sont pas implantés. Il s'agirait de tenir compte des consommateurs de ces groupes et de leur localisation. Le droit à taxer serait ainsi demain partagé entre le pays du siège social et celui où se trouvent les consommateurs. D'autres entreprises pourraient être concernées comme Starbucks ou McDonald. Un projet pourrait être finalisé fin 2019, pour être présenté en G20 en 2020, puis mis en œuvre par les pays signataires.

© TERRACOM/ALTA

Carte scolaire 2019

L'École en manque de postes

La répartition des mesures budgétaires pour la rentrée 2019 est tombée. Alors que l'affichage pourrait laisser croire le contraire, les moyens alloués au premier degré seront insuffisants et ce sont 2 650 postes qui seront supprimés dans le second degré.

Dans le premier degré les 2 325 postes annoncés ne pourront permettre de dédoubler les CE1 en REP et REP+ (la mesure nécessiterait 4 000 postes), ni d'assurer la scolarisation de tous les enfants de trois ans (cette mesure en nécessiterait 1 000). Dans 13 académies il n'y aura aucune création de postes alors que toutes vont devoir dédoubler des classes de CE1.

Ces moyens seront donc, comme l'année passée, récupérés ailleurs. Le « plus de maîtres que de classes » sera de nouveau diminué et dans le rural des classes seront fermées entraînant des effectifs plus chargés. Avec 104 000 classes comptant plus de 25 élèves, la France se situe bien



Dans 13 académies il n'y aura aucune création de postes alors que toutes vont devoir dédoubler des classes de CE1.

au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE : 21. Les moyens en remplacement, RASED et formation seront également insuffisants. Parallèlement le nombre de stagiaires sera réduit, entérinant le recours aux contractuels alors que les contraintes du métier exigent des personnels formés.

Dans le second degré, les

horaires d'enseignement vont continuer à baisser, l'offre de formation se restreindra, les effectifs de classes augmenter. Le ministre dissimule la masse des suppressions en disant compenser 2 085 suppressions d'emplois par un volume d'heures supplémentaires équivalent. 2 650 emplois vont disparaître et les crédits d'heures supplémentaires garantis en 2019 ne comblent que 700 suppressions.

20 000 élèves supplémentaires en 2018

Pourtant, 20 000 élèves supplémentaires ont fait leur rentrée en 2018 et 32 000 de plus le feront de 2019 à 2021. À la rentrée 2022, le second degré comptera 110 000 élèves de plus qu'en 2017. N'ayant pas obtenu les chiffres réels des suppressions, le SNES a dû faire une estimation qui sera vérifiée dans les comités techniques académiques et à l'arrivée des dotations horaires des établissements.

400 emplois administratifs seront également supprimés dont 40 au ministère. Une orientation vers des fusions d'académies, de technocrati-

AESH : mobilisation avant les arbitrages

11 février : clap de fin pour la concertation « Ensemble pour une école inclusive » du Secrétariat d'État chargé des personnes handicapées et du ministère de l'Éducation nationale. Elle s'avère décevante pour les personnels, peu entendus. La question des AESH, qui faisait l'objet d'un volet particulier ne devrait déboucher sur aucune mesure de revalorisation du métier, pour des personnels qui subissent des conditions de travail dégradées, des temps incomplets imposés et des salaires bas. Dix organisations syndicales dont la FSU réclament dans un communiqué des « mesures fortes qui bénéficieraient à la fois aux personnels concernés, aux élèves accompagnés et à l'ensemble de l'école », comme une revalorisation immédiate des salaires et la création d'un véritable statut pour les AESH. Les syndicats ont appelé à « une mobilisation nationale unitaire le 6 février avant les arbitrages ministériels ».

Stylos rouges : entendre la colère

Un collectif de personnels de l'Éducation nationale regroupant plus de 60 000 abonnés s'est constitué sur les réseaux sociaux. L'émergence de ce mouvement traduit une colère légitime sur des thématiques que les syndicats de la FSU portent de longue date : salaires, conditions de travail, réformes... Elle est aussi le signe d'une aspiration à rassembler au-delà des clivages et interpelle les organisations syndicales sur les formes d'engagement et les modalités d'action que les personnels sont prêts à mettre en œuvre pour combattre les politiques des différents gouvernements.

Ce mouvement montre la nécessité de continuer à porter et à défendre les revendications pour de meilleures conditions de travail et salariales de toutes et tous.

Lorsqu'ils sont sollicités par les stylos rouges, les syndicats de la FSU répondent favorablement aux demandes de rencontres et de discussions pour construire des initiatives communes.

sation de l'administration de l'éducation nationale au mépris des besoins des usagers et des enseignants et de la bonne organisation et gestion du système éducatif.

L'objectif du gouvernement est de réduire la dépense publique. En supprimant 50 000 emplois de fonctionnaires d'État en cinq ans, le président choisit une orientation dont les conséquences seront l'affaiblissement des services publics. Inacceptable pour la FSU. ♦

Marie-Rose Rodrigues-Martins

Fusion des académies

Le gouvernement avait annoncé mi-2018 la fusion des académies. Cette réforme semble abandonnée sauf pour les académies de Rouen et Caen qui seront rassemblées. Initialement le gouvernement avait prévu d'ici janvier 2020 la mise en place d'une académie par région (soit 13 académies métropolitaines). Ces annonces interviennent alors que le gouvernement a lancé en janvier un « Grand débat national » dont un des quatre thèmes porte sur l'organisation de l'État et des services publics.

Jeunesse et Sports

Le Ministère des Sports annonce la création d'un pôle éducatif et sportif interministériel. La FSU demandait ce rapprochement dans le cadre d'un service public de la Jeunesse et des Sports: les futurs services J&S intégrés dans les rectorats doivent regrouper l'intégralité des missions du secteur: haut - niveau, sport pour tous, formations, jeunesse, éducation populaire, vie associative... Jeunesse d'un côté et Sports de l'autre sont les deux facettes d'un même concept, l'éducation non formelle.

Recrutements à Créteil et Versailles

Les académies de Créteil et de Versailles proposent un recrutement externe supplémentaire de professeurs des écoles. L'ouverture de ces concours spécifiques fait suite aux difficultés de recrutement rencontrées par ces académies. 775 n'ont pas été pourvus à la session 2018. 3 571 recrutements ont été perdus en sept ans. Le SNUipp-FSU a demandé au Ministre de laisser aux candidats la possibilité de s'inscrire dans les deux académies et que le choix ne soit fait qu'au moment des résultats.

Université

Des frais d'inscription indignes

La décision d'augmenter les frais d'inscription pour les étudiant-es hors UE continue de susciter l'indignation.

Cette réforme risque de pénaliser les plus modestes d'entre eux, et d'annoncer une hausse généralisée des frais d'inscription. Les expériences des universités étrangères montrent en effet que hausse des frais d'inscription et désengagement de l'État sont liés. En France, le ministère a déjà annoncé qu'il n'y aurait plus de financement dédié à l'accroissement automatique de la masse salariale lié à l'ancienneté, invitant les universités à mobiliser leurs ressources propres, parmi lesquelles on trouve les droits d'inscription pour les étudiant-es extra-communautaires. Plusieurs universités ont annoncé qu'elles n'augmente-



Plusieurs universités ont annoncé qu'elles n'augmenteraient pas les tarifs en 2019.

raient pas les tarifs en 2019, dénonçant une réforme qui va à l'encontre de la tradition d'équité de l'université française et du rayonnement de la francophonie; dénonçant aussi l'absence de dialogue et de concertation sur les questions liées à l'accueil des étudiant-es étranger-es. Jeudi 17 janvier au Sénat, la minis-

tre de l'enseignement supérieur, Frédérique Vidal, façon rappel à l'ordre, a indiqué que la hausse des frais d'inscription n'avait « pas vocation à être remise en cause dans son principe comme dans son calendrier » et que les présidents d'université sont des « fonctionnaires de l'État » qui doivent honorer « un devoir d'obéissance et de loyauté ». Le ton est donné! ♦

Valérie Soumaille

Évaluations CP

Les syndicats pour l'abandon

Après une salve d'évaluations en septembre, le ministère en a lancé une nouvelle fin janvier dans les classes de CP.

Des évaluations qui mettent de côté le travail sur le sens alors que les dernières études internationales pointent que les élèves français maîtrisent plutôt bien le décodage, mais qu'ils éprouvent des difficultés à comprendre les textes écrits. Si les temps de passation et le nombre d'exercices sont moins contraignants, la logique reste la même: pour le ministère lire c'est d'abord oraliser rapidement pour

pouvoir accéder ensuite à la compréhension alors que les dernières conférences de consensus sur la lecture affirment que ces apprentissages doivent être concomitants. Une divergence de point de vue fondamentale qui n'est pas sans conséquences pour la réussite de tous les élèves. Une demande unitaire d'abandon de ces évaluations, à l'initiative du SNUipp-FSU, a été portée auprès du ministère et les organisations syndicales, reçues en audience ont avancé des pistes. Pour le SNUipp-FSU les objectifs du

ministère restent l'imposition de pratiques, la réduction de la liberté pédagogique. Le risque d'évaluer le travail des enseignant-es au travers des résultats des élèves est bien présent. Dans de nombreux départements, des pressions sur les enseignant-es contredisent le discours rassurant du ministère. Le syndicat continue d'appeler à la non-passation de ces tests et donne la parole aux enseignant-es pour leur permettre de témoigner. ♦

Pierre Garnier

évaluations-jetemoigne@snuipp.fr



© H. MATHIEU

Lycée

Programmes signés Blanquer

Les programmes des lycées généraux et technologiques sont parus au Bulletin officiel du 22 janvier 2019 sans la moindre considération pour l'avis des personnels.

Pour une grande majorité d'entre eux, et malgré des votes négatifs au Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) de décembre, le ministère n'a apporté aucune modification significative aux textes avant leur publication, démontrant, s'il en était encore besoin, son mépris pour la profession et ses représentants.

L'élaboration des programmes a été conduite dans l'urgence et l'opacité. Il reste des approximations scientifiques dans nombre d'entre eux, au-delà des lourdeurs, des impossibilités de mise en œuvre ou des partis pris réactionnaires.

Quelques exemples: la seule manière pour les élèves de faire de mathématiques en première, – nécessaires pour la majorité des formations du supérieur – sera de choisir l'enseignement de spécialité, puisque les maths n'existent plus dans le tronc commun. Or, le programme de la spécialité maths est très dense et réservé aux seuls élèves scien-

tifiques. Le programme du nouvel « enseignement scientifique » est totalement inadapté à un public hétérogène de première. En histoire-géographie, les programmes sont lourds et des approximations scientifiques demeurent. En SES, les amendements déposés par la FSU visant à réintroduire du débat et du pluralisme n'ont pas été retenus.

En STMG, le futur programme de première de management regroupe les contenus actuels de première et une bonne partie de ceux de terminale, avec des ajouts liés au numérique. Mission impossible dans le cadre horaire proposé.

En outre, les modalités précises des épreuves du baccalauréat ne sont toujours pas connues (types d'exercices), alors que certaines épreuves prévues en cours d'année par la réforme du Lycée devraient avoir lieu en première dès janvier prochain. Et comment préparer les élèves à de nouveaux exercices – non connus à ce jour – pour l'épreuve anticipée de français ?

La FSU continue de demander l'abrogation de la réforme du Lycée et des programmes qui en découlent et appelle à poursuivre les actions engagées. ♦

Sandrine Charrier

Prévention : alerte !

Pour le gouvernement, la prévention n'est plus une priorité. Il s'enferme dans une vision médico-centrée avec le projet de ressusciter un service de santé scolaire mis en extinction par la représentation nationale en 1982 car reconnu « obsolète, inefficace et inadapté à l'École et à l'évolution de l'état sanitaire des jeunes ». Le ministre a annoncé vouloir inscrire la politique de santé à l'école dans le cadre de la politique de santé publique et la mise en place d'un parcours de coordination renforcée santé-accueil-éducation de l'enfant de 0 à 6 ans. Cette vision médico-centrée est inacceptable. Cela conduira au démantèlement et à l'externalisation de la politique éducative de santé en faveur des élèves. Les infirmières de l'éducation nationale refusent de s'inscrire dans ce concept hygiéniste, archaïque et corporatiste de la santé à l'École. Elles et ils ont organisé un congrès national extraordinaire le 22 janvier.

Lycées professionnels

Tous les programmes des enseignements généraux en CAP et en Bac Pro seront revus dans le cadre de la réforme de la voie professionnelle. Le Conseil supérieur des programmes a dû concevoir les projets de programmes de seconde Bac Pro et de l'ensemble du cycle CAP en moins de trois mois pour une mise en œuvre dès la rentrée 2019. Ces programmes sont contraints par le cadre imposé des nouvelles grilles horaires élèves, avec une diminution importante de ceux-ci, ce qui conduira à la suppression de près de 2000 postes dans la voie professionnelle publique. Pour les enseignements professionnels en Bac Pro, le volume horaire global alloué est en diminution de 60 heures (-4,5 %) sur les 3 ans; pour les enseignements généraux, en diminution de 95 heures (-7,8 %). Pour les 2 ans de CAP, le temps d'enseignement en lettre/histoire/géographie passera de 220 heures actuellement à 192,5 heures dont 82,5 heures en co-intervention avec une matière professionnelle, ce qui réduit de moitié la durée consacrée aux acquisitions purement disciplinaires. Pour Sigrid Gerardin, co-secrétaire générale du SNUEP-FSU, l'objectif du ministère est de construire des savoirs généraux seulement « utiles » aux gestes techniques et aux compétences professionnelles. Pour la FSU, pas question de renoncer à l'ambition d'une culture commune pour tous les jeunes.



© H. MATHIEU



L'institut de recherche de la FSU vous propose

Parution en mars 2019



Un nouveau livre : NEUROPÉDAGOGIE, le cerveau au centre de l'école

Depuis janvier 2018, autour de Jean-Michel Blanquer, s'est constitué un groupe de scientifiques majoritairement orienté vers les neurosciences et dirigé par Stanislas Dehaene.

En France une nouvelle norme se met en place: comprendre, construire et orienter les politiques de l'éducation des générations futures à partir de la connaissance du cerveau obtenue par les neurosciences.

Christian Laval met au jour les ressorts et les enjeux de la neuropédagogie. Michel Blay fournit quant à lui les concepts nécessaires pour discuter du pouvoir heuristique de cette approche de l'homme.

La force de leur argumentation donne une perception vertigineuse de la manière dont l'homme occidental construit et organise l'image qu'il a de lui-même. Cette image, lue et interrogée dans la longue trace de l'Histoire, loin de tout présentisme convenu, montre combien la place de cet animal multiple et singulier qu'est l'Homme peut être réduite par les neurosciences.

Ce livre aidera à penser et à surmonter cet écueil. Auteurs: Michel Blay et Christian Laval - Editions Tschman

Abonnez-vous !

Revue trimestrielle

Abonnement pour un an (4 numéros)



Lettre électronique mensuelle

Abonnement gratuit sur le site



Bon de commande

Nom ou Organisation

Prénom ou Nom du contact

Adresse

CP Ville

Téléphone Courriel



Livre	Quantité	Prix	Port	Total
Neuropédagogie, le cerveau au centre de l'école	10 €	Offert jusqu'au 30 mars

Les publications de l'Institut sont à commander en ligne ou en écrivant à

Institut de recherches de la FSU - 104, rue Romain Rolland - 93260 LES LILAS - Tél. : 01 41 63 27 60 - Site Internet : www.institut.fsu.fr

Joindre le chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

École : le plan B



Dossier réalisé par :
Sandrine Charrier, Pierre Garnier,
Matthieu Leiritz, Marie-Rose Rodrigues-Martins,
Valérie Soumaille.

© MIRA/WAIA

Il affirmait ne pas vouloir de Réforme Blanquer. Pourtant, mesures après mesures, le ministre de l'Éducation nationale a bien sorti son plan Blanquer, une idée de l'école qui ne donne pas confiance.

« **J**e ne serai pas le ministre des réformes » annonçait Jean-Michel Blanquer lors de sa prise de fonction au printemps 2017. Ont suivi dans la foulée pas moins de trois lois : ORE (Orientation et réussite des étudiants) en mars 2018, liberté de choisir son avenir professionnel en septembre 2018, loi pour l'École de la confiance, en cours d'examen et une multitude de « réformes » d'ampleur inégale, en cours ou à venir : ajustements de programmes en cycle 3 et 4, repères annuels de progression, CP

à 12, méthode de lecture, évaluations en CP - CE1 - Sixième - Seconde, orientation, assouplissement de la réforme du collège, réforme du lycée et baccalauréat, formation des maîtres, ... Tout le système éducatif est concerné, du sol au plafond, dans ses structures comme dans ses contenus, les métiers et les conditions de travail sont fortement impactés, sur fond de rentrée en musique et de commémorations...

Si un baccalauréat avec quatre épreuves terminales figurait dans le programme de campagne du président Macron, il faut chercher les autres

...

réformes dans le parcours et notamment les écrits de Jean-Michel Blanquer. Réservant ses annonces à la presse, expliquant ses mesures comme des évidences, cultivant à coup de semi-vérités auprès de l'opinion publique une image lisse et populaire, le ministre ne tient nullement compte des discussions avec les représentant-es des personnels. La parole n'est bienvenue que dans le cadre qu'il lui fixe et les critiques sur sa politique éducative sont jugées intempestives. Récemment, celles formulées sur les projets de programmes du lycée au conseil supérieur de l'Éducation ont été balayées d'un revers de main... Le ministre impose de façon dogmatique sa vision personnelle de l'École, à laquelle le qualificatif de « confiance » convient fort mal. Jean-Michel Blanquer porte au pinacle les neurosciences dans le cadre de son conseil scientifique, et crée une nouvelle instance « maison » pour évaluer le système scolaire. Cette soi-disant « confiance » envers les personnels passe en réalité par leur mise au pas, par le biais de prescriptions, comme par la menace (voir l'article 1 du dernier projet de loi sur l'École de la confiance). Sur fond de suppressions de postes et, dans le second degré, de l'imposition à la rentrée 2019 d'une seconde heure supplémentaire. Ce projet éducatif du gouvernement est à l'opposé de ce que porte la FSU pour la réussite de tous les jeunes. Réduire les inégalités, permettre à tous les jeunes de réussir et de choisir leur avenir, élever le niveau de qualification... Les réformes qui se mettent en place actuellement sont loin de cette ambition.

Mépris et infox



La parole des enseignant-es libérée montre bien que le mode de pilotage du système éducatif est guidé par un double impératif : ne pas faire de vagues, et agir en fonction d'indicateurs statistiques.

Le ministère poursuit sa politique éducative rétrograde et libérale. Les éléments de langage n'y font rien : plus le ministre parle de bienveillance et de confiance, et se prétend « le ministre des professeurs », plus les personnels ressentent un mépris profond à leur égard.

Il faut s'attendre à la rentrée prochaine à une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement et d'apprentissage.

Malgré l'affichage, les créations de postes dans le premier degré ne suffiront pas à dédoubler toutes les classes de CP et CE1 en éducation prioritaire et les effectifs resteront pléthoriques dans la plupart des classes. Dans le second degré, le ministre offre pour la rentrée 2019 suppressions de postes, fermetures de CIO, manque de moyens dans les vies scolaires, réformes des lycées et du bac, programmes du lycée insatisfaisants et mis en place dans la précipitation. En outre le ministre affirme qu'il ne s'agit pas d'« homogénéiser les pratiques », mais il désigne tout de même ce qui relève de la « bonne méthode » et dresse la liste de ce qu'il faut faire.

Les évaluations de mi CP ne sont ni au service des élèves, ni au service des enseignant-es, contrairement à ce que le ministre prétend. Elles concourent à alimenter un pilotage par les résultats. Le ministère en refuse l'abandon malgré un courrier commun de six organisations syndicales, dont le SNUipp-FSU. Il est aussi urgent de simplifier les modalités d'évaluation des élèves en particulier pour le diplôme national du brevet (DNB). Climat délétère dans les établissements, désaffection des étudiants vis-à-vis des métiers de l'éducation, lassitude et colère des personnels devant le déni des hiérarchies, intensification des remontées via les CHSCT sur les effets des réformes et des injonctions permanentes sur la santé des personnels : autant de signes éclairants de la dégradation des conditions de travail. La parole des enseignant-es, libérée en particulier sur les réseaux sociaux avec #pasdevagues, montre bien que le mode de pilotage du système éducatif est guidé par un double impératif : ne pas faire de bruit, de vagues, et agir en fonction d'indicateurs sta-

Suppressions de postes

Après les 1 300 suppressions en 2018, 2 650 emplois d'enseignants sont supprimés pour la rentrée 2019. Alors que les dotations horaires pour la rentrée prochaine arrivent dans les établissements, les conséquences de ces suppressions éclatent au grand jour. Toutes les académies perdent des emplois. Pourtant les effectifs augmentent ! 20 000 élèves supplémentaires sont entrés dans le second degré public à la rentrée 2018 et 32 000 de plus le feront à chaque rentrée de 2019 à 2021 ! À cette de 2022, le second degré comptera 110 000 élèves de plus qu'en 2017. Pour faire face à cette situation, plusieurs réponses concomitantes : baisser les horaires d'enseignement, restreindre l'offre de formation, augmenter les effectifs par classe et imposer une deuxième heure supplémentaire aux enseignant-es. C'est-à-dire dégrader encore le service public d'Éducation.

tistiques (nombre de conseils de disciplines, taux de redoublement etc.). Les chiffres sont devenus les principaux fils directeurs guidant l'action et les décisions du ministère souvent au mépris des considérations humaines. Ce fonctionnement n'est pas propre à l'Éducation nationale : il vient du privé, et on le retrouve dans d'autres secteurs publics, où il fait les mêmes ravages, par exemple à l'hôpital. Il porte un nom : le néo-management public.

L'écart entre les paroles rassurantes et les actes du ministre – qui a l'art de faire passer des réformes d'ampleur pour des ajustements pragmatiques – nourrit la colère sur fond d'austérité salariale, de menaces sur le statut et d'attaques contre l'ensemble des salarié-es. Une école aux méthodes désuètes, un collège préparant certains élèves à quitter le lycée vers l'apprentissage, un enseignement supérieur public sélectif pour les « méritants », voilà le vrai visage de la politique ministérielle. ♦

Un second degré qui organise la sélection

Tout en prétendant viser la réussite de toutes et tous les jeunes, les choix du ministère renforcent les inégalités scolaires tant d'origine territoriale que sociale.

La réforme des lycées généraux et technologiques est conçue pour orienter les jeunes très tôt et les enfermer dans un parcours supposé choisi, lié aux attendus de Parcoursup sans poser la question de la démocratisation de l'enseignement supérieur. Les lycées ruraux, les petits établissements ou les moins favorisés socialement ne pourront pas proposer l'ensemble des possibilités de parcours. En outre, certains nouveaux programmes sont élitistes et pas du tout adaptés à l'hétérogénéité des élèves.

Exit les Psy-En pour intervenir auprès des élèves les plus éloignés des connaissances des parcours scolaires et qui doutent d'eux : le ministère fait le choix d'un démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale. En lycée professionnel, la diminution des horaires des disciplines générales acte un resserrement vers des savoirs généraux seulement « utiles » aux gestes techniques et aux compétences professionnelles au détriment de la culture com-



Certains nouveaux programmes sont élitistes et pas du tout adaptés à l'hétérogénéité des élèves.

mune. Ce même manque d'ambition est aussi contenu dans la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » qui confie la formation professionnelle aux branches professionnelles – c'est-à-dire au patronat – et exclut les organisations syndicales représentatives dans la Fonction publique, et donc les professionnels de la formation des élèves, de la définition et de la conception des qualifications et des diplômes professionnels. ♦

Premier degré : perte de sens

Le ministre Blanquer a entrepris, sous couvert de « la science » – tout en laissant de côté des pans entiers de celle-ci – et des résultats des évaluations internationales, de modifier en profondeur les fondements de l'école primaire.

Par la réécriture des programmes et la mise en place d'évaluations standardisées au CP et au CE1, il tente d'imposer une conception de l'école basée sur une approche technicisée des apprentissages où l'enseignant est réduit à un rôle d'exécutant.

« Agir pour l'école » – une association proche du ministre – expérimente dans certaines écoles des protocoles dans lesquels l'apprentissage de la lecture est considéré comme un acte réduit à du décodage déconnecté de la compréhension, privé de sens. Pourtant, dès les années 70, les limites d'un apprentissage centré sur le décodage ont été mises en évidence. Les évaluations internationales ont depuis alerté sur la corrélation entre les inégalités scolaires et sociales et sur la difficulté des élèves français à comprendre des textes écrits.

Le retour à cette conception des apprentissages s'inscrit dans une vision élitiste de l'école dénoncée par la communauté éducative entière. La vision rétrécie de l'école que propose le ministre ne peut que creuser les ségrégations scolaires. Cette conception des apprentissages acte le renoncement à l'ambition portée par la FSU d'une école émancipatrice pour tous et toutes.

Les cités éducatives ? Késako ?

Réchappé du rapport Borloo (présenté en avril 2018 et sitôt enterré), le label des cités éducatives a été lancé par le ministre de l'Éducation nationale et le ministre de la ville et du logement le 5 novembre 2018. D'une étendue plus resserrée que les réseaux d'éducation prioritaire renforcé (REP+) et les quartiers prioritaires de la politique de la ville, il concernera la soixantaine de quartiers de métropole et outre-mer où sont censées être concentrées les plus grandes difficultés. L'idée : y renforcer l'action éducative en partant du principe que l'éducation des jeunes ne saurait être le fait de l'école seule. Une cité éducative regrouperait ainsi collège, écoles et lieux culturels et associatifs. Elle mobiliserait les enseignant-es et parents et au-delà de l'école, les professionnel-les de l'animation, de la médiation, du travail social, des PMI, mais aussi les référent-es de parcours ou de soutien scolaires, bibliothécaires... Les enfants et adolescent-es repéré-es en difficulté bénéficieraient d'un *programme de réussite éducative renforcé* (PRE+), dispositif local qui a pour but la prise en charge individualisée d'enfants en fragilité (état de santé physique, développement psychique et psychologique, contexte familial, facteurs socio-économiques et environnementaux). Dans le contexte de réduction de plus de 2 600 postes à l'Éducation nationale et de l'annonce d'une refonte de l'éducation prioritaire visant à en faire sortir un certain nombre de réseaux, les 34 millions d'euros budgétés pour ce dispositif mettent en lumière le choix fait par le gouvernement de renoncer aux moyens de la réussite du plus grand nombre pour lui privilégier le traitement individuel de la difficulté.



Projet de loi : une transformation idéologique de l'école



« Il s'agit pour le ministre de profiter de cette loi pour imposer ses vues sur l'éducation et régler des comptes avec la formation et le recrutement des enseignant-es, quitte à déstabiliser profondément les systèmes scolaires et universitaires », explique Sylvie Plane.

Le projet de Loi pour « l'École de la confiance » devrait être discuté à l'Assemblée à partir du 11 février 2019. Loin de susciter la confiance, il comporte de nombreuses dispositions que la FSU et ses syndicats de l'éducation contestent. Il a reçu un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE) le 15 octobre dernier. Les établissements scolaires pourraient être impactés dès la rentrée 2019.

Le projet de loi est officiellement motivé par la volonté d'instaurer « l'obligation scolaire à 3 ans ». Or aujourd'hui quasiment toutes et tous les enfants sont scolarisé-es à cet âge. En réalité la loi permet au ministère de traiter d'autres sujets, et notamment d'augmenter la contribution financière des collectivités aux écoles maternelles privées.

L'article 1 remet en cause la liberté d'expression des personnels bien au-delà du devoir de réserve (voir page 22). L'article 6 crée des Établissements publics locaux internationaux au statut dérogatoire et présentant de nombreux risques, dont celui du renforcement de leur financement par les entreprises. L'article 8 étend le champ des expérimentations dans

le système éducatif en permettant notamment d'annualiser les horaires d'enseignement, avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir sur le service des enseignant-es. L'article 9 supprime le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO, voir page 21), structure indépendante, au profit d'un conseil d'évaluation de l'école dont quatre membres sur dix seront désigné-es directement par le ministre. Les articles 10 à 14 réforment la formation des personnels sans qu'aucun bilan sérieux n'ait été mené (voir page 21), sans réflexion aboutie sur le sujet. Il est notamment prévu que des assistant-es d'éducation, recruté-es sur contrats spéciaux, puissent se voir confier des tâches pédagogiques, de façon progressives de la deuxième année de licence jusqu'en première année de master. Ce dispositif présenté comme un pré-recrutement ne répond pas à l'ampleur des enjeux en la matière. L'alternance pour être productive doit être inscrite dans un schéma de formation et non conduire à utiliser des étudiant-es comme moyens.

Une évaluation « au cœur du ministère »

Le projet de loi prévoit de remplacer le conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), par un conseil d'évaluation de l'École nommé et dirigé par le ministre. Pour la FSU, la mise en place d'une nouvelle direction ministérielle en charge des questions d'évaluation ne nécessite pas la suppression du CNESCO, dont l'indépendance, l'assise sur la recherche universitaire et la transparence des travaux font la richesse. La volonté de supprimer le CNESCO ou de le transformer en agence universitaire au financement incertain est révélatrice d'une politique qui prétend s'appuyer sur des résultats scientifiques, mais qui se contente d'instrumentaliser les morceaux choisis qui lui conviennent. 14 organisations dont la FSU demandent le maintien du CNESCO. Pétition à l'initiative d'usagers du CNESCO sur change.org

La FSU continue de réclamer l'augmentation des bourses pour les étudiant-es et de véritables pré-recrutements.

L'article 15 prévoit d'autoriser de nouveau des dérogations au statut général pour les CPE et Psy-EN. Le Conseil d'état s'est cependant prononcé défavorablement. L'article 16 conduirait à un renforcement considérable du pouvoir des présidents d'université en matière de recrutement et d'évaluation des enseignant-es-chercheur-es.

Comme le souligne Sylvie Plane dans une tribune publiée dans *Libération* « *il s'agit aussi pour le ministre de profiter de cette loi pour imposer ses vues sur l'éducation et régler des comptes avec la formation et le recrutement des enseignant-es, quitte à déstabiliser profondément les systèmes scolaires et universitaires* ».

La FSU demande le retrait du projet de loi et appelle les parlementaires à voter contre. ♦

Formation des maîtres : vers l'inacceptable

Deux textes soumis au comité technique ministériel du 30 janvier (arrêté master, référentiel de formation) et le projet de loi "Pour une école de la confiance" précisent les choses.

Des « pré-recrutements » seraient mis en place dès la deuxième année de licence, l'architecture de formation modifiée et les ESPE mis sous tutelle.

Malgré les demandes des syndicats de la FSU concernés, il n'a jamais été possible de traiter globalement du dossier ; or, penser une formation intégrée suppose de mettre en cohérence contenus de formation, place et épreuves des concours, de penser le stage dans une optique de formation plutôt que d'économies budgétaires.

La « grande » nouveauté : des contrats de professionnalisation (8 heures/semaine) indûment qualifiés de « pré-recrutements » proposés aux étudiants se destinant aux métiers de l'enseignement. Environ 10 000 pré-recruté-es en 3 ans viendraient en appui aux enseignant-es, avec des missions allant de l'observation à l'encadrement d'activités, jusqu'au remplacement en cas d'absence ponctuelle. Ce dispositif sans retour réflexif sur la pratique ni lien entre théorie et pratique amputera les temps d'études des étudiant-es et permettra de disposer d'un vivier de remplaçant-es à bas coût.

La position du concours fait l'objet de discussions n'excluant pas un schéma différent entre premier et second degrés, la déconnexion entre admissibilité et admission. Selon le ministre, le niveau de recrutement serait la deuxième année de master.

Ces modifications impacteront-elles l'actuel statut de fonctionnaire stagiaire, la nature du stage, les contenus de formation ?

Axes de cette « nouvelle formation » : resserrement autour des « savoirs fondamentaux », diminution du volume de formation lié à la recherche, le stage devenant



Une formation intégrée suppose de mettre en cohérence contenus, place et épreuves des concours, de penser le stage dans une optique de formation plutôt que d'économies budgétaires.

central. Les contenus de formation font l'objet de groupes de travail ministériels. Les maquettes seraient davantage cadrées avec un référentiel national piloté par l'employeur. Les directions des INSPE (nouveau nom des ESPE) seront nommées par le ministre sans passer par le conseil d'école. L'accent est mis sur les formateurs de terrain au détriment de la complémentarité avec les enseignant-es chercheur-es et les formatrices et formateurs à temps plein, obérant le travail en équipe. Avec la prochaine fusion des académies calquées sur les grandes régions, quelles conséquences possibles sur la formation et sur la pérennité des petites antennes ?

Une réforme inacceptable, qui ne porte pas une formation solide, progressive, susceptible d'appréhender les différentes facettes d'un métier de conception. Des actions FSU sont à l'ordre du jour, notamment en mars. ♦

Blanquer fait l'article



© REVERS/ANIA

Museler les personnels et faire taire toutes critiques des réformes régressives ?

Le ministre de l'Éducation nationale a souhaité, dans l'article 1 du projet de loi « pour une école de la confiance », introduire la notion d'exemplarité donnant une dimension législative à l'obligation de réserve qui n'est jusqu'à présent qu'une construction jurisprudentielle.

La liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires comme le précise l'article 6 de la loi du 13 juillet 1983. Un fonctionnaire relève aussi du principe posé par l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi. »

Pour autant, les obligations des agents sont nombreuses : neutralité, laïcité, discrétion et conformité aux instructions. En plus de ces obligations statutaires, le Conseil d'État (CE) a créé l'obligation de réserve pour l'agent public (CE 11 janvier 1935 Bouzanquet). C'est l'obligation faite aux agents d'user de mesure et de retenue à l'occasion de l'expression publique de leurs opinions, et que

cette expression ne porte pas atteinte à l'image du service public. Elle varie d'intensité selon différents critères : la place qu'occupe le fonctionnaire dans la hiérarchie, les circonstances dans lesquelles

il s'est exprimé, les modalités et les formes de son expression. Pour les titulaires de hautes fonctions administratives, l'obligation de réserve est particulièrement forte. Elle est plus souple pour les agents investis d'un mandat politique ou de responsabilités syndicales. S'il est incontestable qu'il y a toujours eu des pressions et des intimidations pour encadrer la liberté d'expression des agents publics, que cache cette volonté de donner une dimension législative à l'obligation de réserve ? Tout d'abord celle de museler les personnels et de faire taire toutes critiques des réformes régressives. La seconde est d'imposer l'allégeance au gouvernement en place, quel qu'il soit. Le Conseil d'État, par un avis du 29 novembre 2018, a rappelé quelques principes en insistant sur l'inutilité législative de l'article 1, voulu par le ministre. D'une certaine manière, pour Jean-Michel Blanquer, le fonctionnaire est une personne de silence qui sert, qui travaille et qui doit se taire, à l'opposé de la conception du fonctionnaire citoyen. ♦

La FSU a lancé une pétition pour dénoncer ce projet à <https://liberte-expression.fsu.fr/>

Entrée dans le métier : donner confiance

De plus en plus de pays développent des programmes de mentorat, forme de soutien par les pairs, sans regard hiérarchique. C'est le cas de 13 pays européens (Angleterre, Autriche, Allemagne, Pays-Bas, Norvège, Écosse, ...). Certains de ces programmes suivent, pendant deux ou trois ans, les enseignants stagiaires et néotitulaires. Ils et elles peuvent prévoir une décharge de service pour les nouveaux enseignant-es ainsi que pour leurs tuteurs et tutrices, et une formation spécifique.



© FORTIN/ANIA

En Écosse, les temps de cours des néotitulaires sont limités à 70 % du temps normal obligatoire ; les 30 % restant étant consacrés à leur développement professionnel (développement des approches pédagogiques, participation à des séminaires...). Les « mentors », pour leur part, voient leur temps de cours hebdomadaire réduit de 3 h 30, afin de pouvoir aider les néotitulaires dans leur intégration.

Source : Rapport du CNECSCO : Attractivité du métier d'enseignant, 2016

Philippe Frémeaux : « Nous assistons à un changement philosophique radical »

Philippe Frémeaux, éditorialiste au magazine Alternatives économiques. Dernier livre paru : *Après Macron. Les petits matins*. Janvier 2018.

Que dit la culture de l'évaluation prônée par le ministre des attentes du gouvernement ?

Il existait une instance d'évaluation des politiques menées, indépendante, qui pouvait être critiquée par rapport aux choix qui étaient faits pour l'École. Cette instance, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) est supprimé et remplacé par un « Conseil d'évaluation de l'école ».

Nous assistons à un changement philosophique radical. Cette structure sera dirigée par un conseil dont quatre membres

seront désignés directement par le ministre et n'aura plus d'indépendance.

Son but sera d'évaluer les établissements dans une logique de développement de leur autonomie qui risque de favoriser la concurrence et le consumérisme scolaire. D'autant que les équipes en charge de l'évaluation pourront être nommées par les recteurs.

Je ne suis pas hostile aux évaluations. Encore faut-il qu'elles servent à améliorer les pratiques enseignantes et donc les résultats des élèves. Pour cela elles doivent être co-construites avec les équipes et avoir pour objectif de faire évoluer les pratiques.

En quoi la politique éducative menée est-elle (ou non) cohérente avec celle plus globale du gouvernement ?

Nous sommes au cœur de la problématique du macronisme. Nous pouvons voir dans ces orientations la vision du président Macron d'une société où les inégalités sont le fruit de l'inégal talent des uns et des autres. Mais légitimer une telle conception de la « bonne société » suppose de créer les conditions d'une réelle égalité des chances. D'où les douze élèves par classe en réseau

d'éducation prioritaire. Une mesure à laquelle on ne peut être hostile, mais qui est totalement contradictoire avec d'autres choix, dans le domaine fiscal notamment. La suppression de l'impôt sur la fortune (ISF) n'a ainsi pas été associée à une plus forte taxation des grosses successions. Les CP à douze élèves ne suffiront pas à réduire les inégalités transmises.

Quelles devraient être aujourd'hui les priorités à décider pour le système éducatif ?

J'ai toujours été sensibilisé aux questions liées à la petite enfance. Nous savons que les enfants des milieux les plus populaires sont ceux qui fréquentent le moins les structures d'accueil collectives. Or, les effectifs en école maternelle limitent la capacité des professeurs des écoles à assurer une prise en charge individuelle souvent nécessaire.

La priorité donnée au primaire est une bonne chose, mais elle doit concerner également l'école maternelle et l'ensemble de la petite enfance si l'on veut réellement lutter contre les inégalités. Il y a aussi de gros problèmes à l'autre extrémité du système éducatif.

Le gouvernement assure vouloir mieux assurer l'orientation des bacheliers avec Parcoursup. En fait, une part significative des étudiants s'inscrit dans des établissements privés payants, dans un contexte d'appauvrissement des universités.

Quant aux filières sélectives, leur niveau d'exigence est tel qu'elles demeurent difficilement accessibles aux jeunes de milieu populaire, qui exercent souvent un petit boulot pour des raisons économiques. ♦



© THEPES/WALIA

« Les évaluations doivent être co-construites avec les équipes et avoir pour objectif de faire évoluer les pratiques »

»

Pollution

L'ONU met les pieds dans l'eau

La haute mer, qui nous fournit entre autre en protéines et en oxygène, est de plus en plus polluée. Cette immensité est sans législation, et on peut y faire tout et n'importe quoi. L'ONU s'est saisie fin 2018 de ce défi considérable.

Si de l'eau vient la vie, qu'advient-il lorsque les eaux sont grandement polluées? Et qui a la responsabilité de s'attaquer à cette pollution presque aussi immense que la surface des océans? En sachant qu'aujourd'hui 80 % des pollutions maritimes proviennent de l'activité humaine réalisée sur la terre ferme. Les conséquences de cette pollution sont multiples: disparition de pratiquement toute vie sous-marine dans des zones privées d'oxygène, proliférations d'algues dues à un excès d'azote, avec leur lot de destruction massive de poissons et de contamination toxique des produits de la mer, mise en danger d'écosystèmes par l'utilisation intensive de pesticides et autres déjections agricoles...

De plus, les océans absorbent l'excès de chaleur de l'atmosphère créé par les rejets de gaz à effet de serre, et se réchauffent. 2018 bat tous les records de chaleur des océans, augmentant les risques d'ouragans et de tempêtes tropicales, et tuant les récifs coralliens, qui hébergent un tiers de la biodiversité et de quoi nourrir en poissons 500 millions d'humains. Nouveau symbole de pollution, le « Trash vortex », sorte de septième continent grand comme plus de trois fois la France, flotte entre Hawaï et la Californie. Cette gigantesque décharge flottante se compose de milliards de morceaux de plastique, de sacs, de bouteilles et d'emballages, de filets de pêches abandonnés et d'agglomérats de microparticules dégradées.

Une responsabilité internationale

Face à cette dégradation accélérée de l'état des océans, l'ONU s'est saisie du problème. La campagne Clean

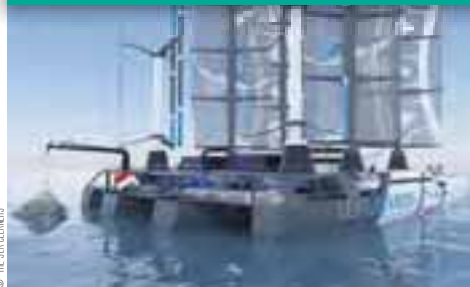


Seas veut inciter les gouvernements à limiter la production de plastique, 20 fois plus forte aujourd'hui qu'il y a 40 ans, et à convaincre les citoyens de changer leurs habitudes. Pour Erik Solheim, de ONU Environnement, « nous accusons du retard en ce qui concerne l'élimination du plastique qui met en péril nos océans. Les polluants se déversent sur les plages, s'installent au fond de l'océan et remon-

tent à travers la chaîne alimentaire pour se retrouver dans nos aliments ». Oiseaux de mer, poissons, huîtres, moules, tortues ingèrent les plastiques, les prenant pour de la nourriture. Beaucoup en meurent. Depuis les années 1950, 90 % des gros poissons ont disparu. Et d'ici 2050, si rien n'est fait, il y aura selon ONU Environnement plus de plastique dans les océans que de poissons. Pour compléter le tableau, d'autres activités marines telles que les exploitations minières et le nombre croissant d'énormes navires de croisière, rejettent de grandes quantités de substances toxiques dans l'océan. Les déversements pétroliers, s'ils se raréfient, peuvent toujours avoir des effets destructeurs sur l'environnement marin, touchant la faune et la flore.

La tâche de l'ONU n'est pas facile car la haute mer est une zone de non droit. Elle com-

Peut-on nettoyer l'océan ?



Des projets de nettoyage sont apparus, pour s'attaquer aux gigantesques plaques de déchets flottant sur les océans. L'ONG The Océan Cleanup a conçu « Wilson », une énorme barrière flottante en forme de U, qui se déplace sous l'action du vent et des vagues, pour capturer plastique et autres objets à la dérive. Objectif espéré: nettoyer en 5 ans la moitié de la zone pacifique entre Hawaï et la Californie. Mais « Wilson », dès ses débuts, s'est avéré trop lent pour agglomérer les déchets et a

subi une grave avarie. Autre projet que celui d'Yvan Bourgnon et de l'association The Sea Cleaners. La construction de « Manta », un bateau conçu pour ramasser 250 tonnes de déchets, et les ramener à terre pour qu'ils soient recyclés. Des solutions spectaculaires qui ne suffisent pas car, pour certains chercheurs, l'océan n'est pas nettoyable ...



« Mieux gérer les bassins versants, améliorer la collecte et la gestion des déchets solides, réduire la pollution plastique en amont. », telle est la solution selon la chercheuse Maria-Luiza Pedrotti.

mence au-delà des Zones économiques exclusives (ZEE), c'est-à-dire à 200 miles nautiques des côtes (370 kilomètres). Les ZEE sont surveillées et gérées par les pays côtiers. Mais en haute mer, le principe de liberté prévaut. Liberté de navigation, de survol, de pêche, de recherche scientifique. Ces règles comptent parmi celles fixées par la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de Montego Bay, entrée en vigueur en 1994. Si elle définit les règles d'exploitation du fond marin, elle ne dit rien sur la gestion de la colonne d'eau, espace entre fond et surface riche de ressources halieutiques. La convention est également muette sur la protection de la biodiversité. En clair, aucun traité international ne régit, ni ne protège ces vastes étendues. Quelques accords spé-

cifiques comme celui de la chasse à la baleine ont pu être passés. Et depuis ce temps-là, les activités en haute mer se sont énormément développées : pêche industrielle, transport de marchandises qui assure 90 % du commerce mondial, pose de câbles sous-marins, exploitation non réglementée des ressources génétiques dont regorgent les fonds marins.

Première conférence à l'ONU

L'aggravation constante de la pollution a amené l'ONU à réunir une conférence en septembre dernier, pour établir « un instrument juridiquement contraignant sur la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des juridictions nationales ». L'idée de favoriser les études d'impact environnementales fait son chemin dans les discussions : circonstances dans lesquelles les enclencher,

Maria-Luiza Pedrotti

« Les vraies solutions sont à terre »



Maria-Luiza Pedrotti, chercheuse CNRS au Laboratoire d'océanographie de Villefranche. Elle fait partie des expéditions Tara : chercheuse en biologie marine et spécialiste des microplastiques, elle est la chef scientifique de la mission au cœur du vortex de plastique du Pacifique Nord.

Quelles observations les plus significatives avez-vous pu établir sur la pollution par le plastique ?

Dans cinq grandes zones de concentration dans l'océan, sous l'effet de courants, s'accumulent des polluants comme les débris plastiques mais aussi du plancton et des algues. La plupart sont de minuscules microplastiques de la taille d'un confetti, comme celle du plancton auquel ils se mêlent. Une soupe géante dans laquelle ils interagissent avec la biodiversité marine, à tel point qu'on ne peut plus dissocier le plastique, six fois plus nombreux, du plancton. Une catastrophe pour la biodiversité et un danger potentiel pour toute la chaîne alimentaire marine, jusqu'à l'homme. D'une part, il y a le risque d'ingestion par les poissons et autres espèces que nous consommons nous-même. D'autre part, ces plastiques servent de radeaux pour le transport d'organismes toxiques, pathogènes ou d'espèces invasives. Et tout cela, c'est impossible à nettoyer.

Alors que faire ?

C'est bien de vouloir ramasser les gros morceaux de plastique très visibles dans les océans mais cela ne suffit pas ! D'abord parce qu'il est difficile de recycler des plastiques mélangés, et surtout que 90 % d'entre eux sont des microplastiques. Les vraies solutions sont à terre. Penser qu'elles sont en mer, revient à déculpabiliser les pollueurs. Mieux gérer les bassins versants, améliorer la collecte et la gestion des déchets solides, réduire la pollution plastique en amont. Pour cela penser à l'objet avant de le produire, pour anticiper son recyclage. L'état doit fixer des règles industrielles. Continuer les efforts pour bannir les plastiques à usage unique comme l'UE vient de le faire, éliminer progressivement les microbilles dans les cosmétiques. Inventer de nouveaux matériaux réellement biodégradables. Les mobilisations locales et citoyennes sont également très importantes : nettoyages de plages, de ports, de rivières. Tout comme l'action citoyenne au quotidien en matière de déchets : refuser, réduire, réutiliser, recycler.

processus et contenu, rôle potentiel des évaluations stratégiques environnementales. Renforcer les capacités et les transferts de technologies marines, constitue un autre axe. Surtout, la création d'aires protégées, réserves naturelles en haute mer, est envisagée pour permettre aux stocks de poisson de se renouveler à l'heure où les chaluts chinois raclent les fonds au large de l'Afrique, où le Japon pratique à nouveau la pêche à la baleine à des fins commerciales.

Les discussions ont avancé sur un futur cadre à propos des aires protégées : identification, mise en œuvre, suivi. Mais qui assurera la surveillance ?

« La mer sera parfois houleuse et les rameurs, pas toujours synchronisés, mais avec coopération, souplesse et détermination, nous arriverons à bon port », a déclaré M^{me} Rena Lee, de Singapour, lors de la clôture de cette première des trois sessions prévues. Il y va de notre survie. ♡

Pierre Garnier

Matera et Plovdiv, capitales européennes 2019

Chaque année, des dizaines de villes présentent leur candidature à l'Union européenne pour être désignées comme capitales européennes de la culture. Deux d'entre elles seulement sont choisies. Pour 2019, l'une est italienne, Matera, une cité de 60 000 habitants du Basilicate. L'autre, et c'est une première, est bulgare, Plovdiv, forte de 300 000 habitants au sud de Sofia. Elles l'ont emporté sur 34 autres dossiers de candidature, remplaçant les villes de La Valette (capitale de Malte) et Leeuwarden (Pays-Bas). Grâce aux subventions de l'Europe et de son pays, la commune retenue reçoit des subsides pour développer des actions en faveur d'un large public et de la culture contemporaine. Des structures pérennes peuvent en résulter comme le Tri postal et les Maisons Folies à Lille (capitale 2004) ou le Mucem à Marseille (2013), Matera est surmontée de grottes paléolithiques qui ont été habitées de l'époque préhistorique jusqu'au siècle passé et, réhabilitées depuis quelques années, font désormais partie du patrimoine mondial de l'Unesco. L'idée qui a séduit le Conseil européen est de fixer une entrée unique valable toute l'année au prix de 19 euros pour l'ensemble des manifestations prévues.

La seconde ville de Bulgarie est également réputée pour son ancienneté. Plus vieille que Rome et possédant comme elle sept collines. Ville d'opposition à l'empire ottoman, Plovdiv a tenu à construire sa propre culture tout au long de cette résistance. Son patrimoine architectural est le témoignage de sa longue histoire. Des centaines de manifestations diverses sont annoncées notamment dans son théâtre romain du II^e siècle.



La BD en hausse...

2018 a été une année remarquable pour la bande dessinée qui a battu tous ses records de ventes et d'éditions. 6,3 % en plus, ce qui n'est pas rien après une progression en 2017 de 6,2 % pour 44 millions d'albums. En tête des ventes, les nouveautés de l'année, dont le dernier Lucky Luke, les nouvelles aventures de Blake et Mortimer dans La Vallée des Immortels, mais également une progression notable des romans graphiques dont le tome 3 de L'Arabe du futur de Riad Sattouf.



... le cinéma en baisse

À l'inverse de la BD, les salles de cinéma affichent un recul de fréquentation de 4,25 % pour l'année 2018 sans descendre au-dessous de la barre des 200 millions de spectateurs retrouvés il y a quelques années, mais très loin du record de 1957 où 412 millions de Français fréquenterent les salles obscures. Malgré les plateformes de streaming et la multiplication des chaînes de télévision, le cinéma résiste bien et les professionnels attribuent plus la baisse aux manques de films grand public et à la concurrence de la Coupe du monde de football qu'à une nouvelle tendance à la désaffection du public.



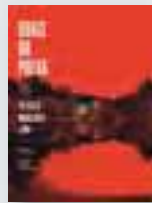
L'Océanie au Quai Branly

Le continent aux 25 000 îles recèle des œuvres de genres artistiques très différents. Deux cents d'entre elles seront exposées au Musée du Quai Branly, du 12 mars au 7 juillet. Œuvres anciennes, œuvres contemporaines, si elles restent témoignages d'une civilisation et des événements qui la percutent comme la colonisation, les échanges commerciaux ou religieux, elles sont avant tout considérées comme œuvres d'art. Une exposition qui se fait autour de quatre grands thèmes : le voyage, l'ancrage, la rencontre et la mémoire.



Les 15 ans des Quais du Polar

C'est déjà la quinzième édition pour le festival Quais du polar qui réunit chaque année à Lyon, les maîtres de cette littérature essentiellement populaire et frappée du sceau de l'actualité. Quinze années où, d'Henning Mankell à Philipp Kerr, tous deux aujourd'hui disparus, d'Arnaldur Idrisason à Michael Connelly, de James Ellroy à Camilla Läckberg, les grands du roman noir ont défilé sur les berges du Rhône et de la Saône. Quinze années de travail avec les établissements scolaires et les publics des pénitenciers et des hôpitaux. Du 29 au 31 mars, la ville de Lyon accueillera, pour cette édition, des auteurs nordiques, des réalisateurs de séries et des auteurs roumains (voir page 28).



Maguy Marin, portrait toulousain



Le CDN de Toulouse, rebaptisé Théâtre de la Cité par son directeur Galin Stoev, offre à chaque saison le portrait paysagé d'un artiste, invité à se dessiner dans d'autres disciplines, dans des univers très personnels, afin de donner le temps au public d'appréhender son mode créatif et sa pensée. En 2019, la chorégraphe Maguy Marin se racontera dans sa ville natale à travers une conférence donnée le 14 mars, « La danse politique », et plusieurs pièces, *Partages de danse* en mars, *Ah! Ah!* en avril, puis *Ligne de crête*, sa dernière création, en mai.

Homère en exposition et sur site

Le Louvre-Lens propose de suivre les traces de l'énigmatique auteur de *L'Illiade* et *L'Odyssée*. Passés en revue les dieux de l'Olympe, la plus grande exposition jamais consacrée en France à Homère convoque, du 27 mars au 22 juillet, les principaux héros des deux fameuses épopées. Elle examine les phénomènes d'« homéromanie » qui ont marqué la science archéologique et inspiré des œuvres ou des comportements, suivant une imitation homérique d'une grande fécondité. Objets archéologiques et œuvres modernes évoquent la mise en images de ces récits fondateurs, composés voilà deux mille huit cents ans en grec ancien, parmi les plus anciens textes européens. Par ailleurs, sur son site (expositions.bnf.fr/homere/) la BnF offre une suite de pages pédagogiques et illustrées sur le prince des poètes et son œuvre.



Biennale : Saint-Étienne en Design

La 11^e Biennale internationale du Design de Saint-Étienne a choisi un leit-motiv qui devrait parler à la plupart d'entre nous. « Créons un terrain d'entente » est le thème de l'événement qui se déroule du 21 mars au 22 avril, et s'étend à toute la ville et même au-delà.

Créée en 1998 par les étudiants de l'école des Beaux-Arts, la Biennale internationale du Design de Saint-Étienne s'est étoffée avec le temps. Installée sur le site de la manufacture d'armes, elle a ouvert aux Stéphanois un quartier militaire qui leur était jusqu'alors interdit, puis s'est étendue au musée d'art et d'industrie, au musée d'art moderne et contemporain, dans de nombreux autres lieux de la métropole et au-delà, jusqu'à Lyon.

Cette évolution fait écho à celle de la discipline car, si le design est encore majoritairement perçu comme un embellisseur des objets du quotidien, son champ de réflexion, de développement et de recherches couvre les fonctions et usages d'un monde de plus en plus dématérialisé. Comme le résume la commissaire principale de l'événement, la franco-américaine Lisa White : « le design traite de plus en plus des systèmes, moins des objets seuls. En créant des ambiances, des milieux, des expériences, il crée aussi des connexions aux choses, mais surtout des connexions entre les gens ». C'est sur cette idée « *Me you nous, Créons un terrain d'entente* », que sont programmés les nombreux événements, et que les étudiants de l'école supérieure de design de Saint-Étienne (ESDSE) ont planché pour la Biennale.

Designer pour la communauté

L'ambition sous-tend que le design, loin de se cantonner à la conception de beaux objets fonctionnels destinés à une élite, concentre aujourd'hui davantage ses innovations vers les besoins de la communauté. Parmi les réponses du design mises en avant par Lisa White, la problématique de l'inclusion domine.

La commissaire a donné carte blanche à



La Table des négociations, design d'actualité par les élèves de l'ESDSE.

l'artiste et enseignant américain John Maeda qui, lors de sa résidence de janvier à mars, dirige un programme de recherche portant sur un usage étendu de la conception par ordinateur, qui visent à favoriser l'accès des publics éloignés de l'emploi. Son atelier de la Biennale, *Design in Tech*, juxtapose des automatisations, des innovations transformant les manières de travailler, des matériels intégrant des réponses aux handicaps, aux peurs, etc. Dans le même esprit, le *Bureau des inclusions* propose des réponses aux difficultés rencontrées par les populations fragilisées par les handicaps

physiques, linguistiques, sociaux, économiques ou encore géographiques. Symbolique de l'échange et de la diplomatie, *La Table des Négociations* est la thématique franchement d'actualité qu'ont choisi d'aborder les étudiants-chercheurs du cycle Design Recherche afin de montrer comment le design « assume la mise en récit de la négociation, autant que son efficacité ».

Penser avec le design

Fabriquer des pierres à partir de la poussière, transformer le plastique entièrement recyclé, sont autant de systèmes de production du futur sur lesquels planchent les designers avec comme ligne de fuite la protection de notre environnement. Ils sont à découvrir à l'*Atelier mécanique du futur* et au *Théâtre du plastique*. Avec Michel Lussaut, géographe et directeur de l'école urbaine de Lyon, tous ces sujets donneront matière à réfléchir sur l'impact de l'homme sur son environnement.

Lise White l'affirme : « *Designer pour le futur se fera en collaborant avec l'industrie, la nature, la technologie, les individus et, bien sûr la terre, afin de créer des produits et des systèmes qui ont une véritable profondeur. Designer pour le futur c'est penser l'inclusion, du robot à la chaise roulante ou du jeu vidéo à la ville, pour que le monde de demain soit plus respectueux de chacun et bien moins anonyme.* » ♦

Véronique GIRAUD

La Chine, pays du design

Le pays invité de cette édition est l'immense Chine où le design émerge depuis peu, mais avec une puissance d'inventions étourdissante. Cinq villes chinoises se distinguent par leurs équipements industriels et de formation des designers. La Biennale de Saint-Etienne, qui se veut plus que jamais ouverte sur l'autre et sur le monde, donnera un aperçu de ce que le design promeut en Asie. Une façon aussi de nouer des liens avec des designers et des méthodes prenant en compte la rapidité. Avec le concours de Cynthia Fleury, enseignante-chercheur en philosophie et psychanalyste, et le philosophe François Jullien, la 5^{ème} semaine de la Biennale sera animée par des rencontres évoquant Le design et la Chine.



© UN PLAN DÉTÊLE ET D'OUVERTURE PHOTOGRAPHIE CHRISTIAN ROBERTS

Saison France-Roumanie sous les auspices de l'Europe

Au premier semestre 2019, la Roumanie a pris la présidence tournante de l'Union européenne. Une occasion pour lancer une saison culturelle croisée dont la Roumanie prendra le relais en mai.



La présidence roumaine de l'Union européenne ne s'est pas engagée sous les meilleurs auspices. Le jour inaugural à Bucarest, des manifestants contre « les voleurs qui nous gouvernent » voulaient croire que l'Europe restait leur meilleure garantie pour « la liberté

et l'état de droit ». Ils visaient la tentation qu'a le parti social-démocrate au pouvoir d'attaquer les bases fragiles de l'état de droit afin de prémunir son principal dirigeant, Liviu Dragnea, contre les enquêtes pour détournement de fonds publics (européens en l'occurrence) qui guettent ce populiste déjà condamné pour fraude électorale.

La Roumanie a heureusement un autre visage que veut montrer l'année France-Roumanie dont l'important programme d'échanges culturels permettra de découvrir un pays plus connu à l'étranger pour ses dictatures et sa corruption que pour ses artistes. C'est l'objectif numéro un, rappelle Jean-Jacques Garnier, commissaire général pour la partie française de cette saison : faire connaître l'autre à chacune des deux populations. En trois dimensions « l'Europe, la francophonie, et le regard vers le futur ».



Un pays francophone et européen

L'affiche de la saison est significatif. « Oubliez vos clichés » proclame-t-elle sous une photo réunissant Edith Piaf et Dracula. Il faut sans doute rappeler que la nation qui a inspiré le prince des Vampires est également celle où l'on comptait le taux le plus élevé de francophones en Europe au milieu du XX^e siècle, jusqu'à un quart de la population. Il suffit de visiter les bouqui-

nistes de Bucarest pour s'en convaincre. La francophonie est donc un moment important de cette saison. Mais c'est l'Europe qui sera le thème dominant. En raison de la présidence de l'Union, bien sûr, mais aussi parce que la Roumanie vient de fêter le centenaire de sa naissance en tant que nation moderne à la fin de la première guerre mondiale.

Le Centre Pompidou, où a été lancé l'événement à la fin novembre, joue un rôle pivot dans la programmation. Ce n'est pas un hasard : il possède, au pied de Beaubourg, l'atelier reconstitué par l'architecte Renzo Piano que le sculpteur roumain Constantin Brâncuși a légué à la France où il s'était installé en 1904. Il travailla avec Rodin mais se sépara du maître pour créer un art résolument contemporain, à l'image de Gauguin et de ses amis Duchamp, Léger, Man Ray et Tzara. Il ne quittera jamais son pays d'adoption où il meurt en 1957. Le centre culturel organise plusieurs

Le théâtre, bien sûr



Fils d'un père roumain et d'une mère française mais d'une famille vivant en Roumanie, le dramaturge Eugène Ionesco a passé sa vie entre les deux pays. L'auteur du Rhinocéros est également le père du théâtre de l'absurde. Mais le théâtre roumain, peu connu en France, ne s'est pas arrêté à Ionesco.

Dans le cadre de la saison culturelle France-Roumanie, plusieurs pièces seront données dans différents théâtres de l'hexagone. Retenons au théâtre des Célestins de Lyon, la mise en scène

d'une sulfureuse jeune auteure roumaine, Gianina Carbuariu dont les fidèles du Festival d'Avignon ont découvert en 2014 la création *Solitaritate*. Elle présentera avec des acteurs roumains *Artists Talk* (notre photo) du 5 au 7 avril, une pièce qui traite de la responsabilité des artistes dans notre société.



Mircea Cantor et les artistes de l'école de Cluj exposent au musée de la chasse et de la nature.

expositions, notamment sur le poète et plasticien Mihai Olos (jusqu'au 25 février) et sur le dialogue entre deux amis qui se sont connus dans l'atelier de Gustave Moreau, les peintres Matisse et Pallady, autour du célèbre tableau *La Blouse roumaine*.

Un pays de créateurs et de théoriciens

Outre Brâncusi, la Roumanie est le berceau d'un grand nombre de créateurs et de théoriciens d'écoles artistiques révolutionnaires. Tzara et Ionesco sont les plus connus. Mais également le théoricien Isidore Isou (1925-2007), créateur du *Lettrisme*, installé à Paris en 1945, à qui le Centre Pompidou consacre une exposition du 6 mars au 20 mai. Même thème pour l'exposition *Ex-East* organisée au Centre Niemeyer (siège du parti communiste) où Ami Barak traitera cette question de la modernité roumaine à travers

Brâncusi, Tristan Tzara et le Dadaïsme, les peintres Marcel Iancu et Victor Brauner, et des plasticiens contemporains comme Ciprian MureSan ou Ion Grigorescu (du 5 février au 16 mars). De jeunes artistes seront également exposés par la commissaire Diana Marincu au Mucem de Marseille (5 avril au 23 juin), où l'exposition *Persona* s'est bâtie autour du masque, et au Frac de Carquefou avec *Manufacturing Nature* et six artistes roumains qui y ont travaillé l'an dernier en résidence.

Les photographes roumains à l'honneur

La ville de Grenoble a pris la Saison très au sérieux. Elle organise en février et mars des manifestations qui parcourront tous les domaines artistiques roumains et présentera notamment un documentaire sur les Roms (7 mars) et un autre sur les enfants des terribles orphelinats de Ceausescu (26 mars) ainsi qu'une exposition photo sur ce sujet (Maison de l'international du

DJ, gastronomie et jeu vidéo



La Grande carriole parcourt la France pour faire découvrir la gastronomie roumaine.

Le propre de cette saison est sans doute d'associer intimement des artistes des deux pays. « Dans le domaine des musiques actuelles par exemple, explique le commissaire pour la France Jean-Jacques Garnier, certains opérateurs nous ont présenté des projets avec des plateaux de DJ croisés franco-

roumains qui se produiront dans les deux pays. Notre volonté est qu'ils puissent travailler ensemble à l'avenir et, au-delà, contribuer à recréer une intimité franco-roumaine. »

Une même volonté à présider la partie gastronomique de la saison culturelle, grâce à une initiative des plus originales : une *Grande carriole* parcourt la France jusqu'en avril avec, à son bord, des chefs roumains. Diffusant l'histoire de la gastronomie roumaine et quelques-unes de ses recettes les plus fameuses, elle passe après Paris par la *Cité des vins* de Bordeaux (17 et 18 février), le *Channel* de Calais (27 au 30 mars), la *Halle Tropisme* de Montpellier (5 et 6 avril) et la *Friche de La-Belle-de-Mai* de Marseille (8 au 10 avril).

Enfin, en partenariat avec la délégation générale à la langue française et aux langues de France du ministère de la Culture, une initiative très originale va voir le jour. « C'est un projet fantastique : il s'agit d'un jeu vidéo de plateforme sur l'intercompréhension des langues romanes, qui part du français et du roumain, et inclut nos langues vernaculaires, explique le commissaire français. Un jeu qui peut, en outre, connaître des déclinaisons dans d'autres bassins linguistiques. »

Ce jeu, appelé *Romanica* est disponible sur Dailymotion.

11 au 29 mars). Côté photo encore, la Maison des associations de Grenoble invite jusqu'au 14 février les photographies de Christian Rausch, tandis que Rennes accueille Matei Bejenaru. Et il faut visiter la très belle exposition d'arts plastiques, notamment photographique, que Mircea Cantor et l'école de Cluj-Napoca organisent au Musée de la chasse de Paris autour des animaux sauvages (jusqu'au 31 mars). Enfin le festival *Circulation(s)* présentera un focus sur les jeunes photographes roumains, avant de partir chez eux présenter les jeunes Français.

Lecture et musiques

Des manifestations sur la lecture et la BD ont également

lieu dans de nombreuses bibliothèques, principalement à Paris. Proposées par l'Institut culturel roumain, elles recevront les auteurs contemporains Florina Ilis, Matei Visniec, Horia Ursu, Lucian Dan Teodorovici, Marta Petreu, T.O. Bobe... Le festival *Quais du Polar* de Lyon (28 au 31 mars) fera également une grande place aux écrivains roumains.

Le semestre français achevé, la Roumanie prendra le relais en invitant des artistes français. Sa saison, dont le commissaire est Andrei Țarne, sera inaugurée le 9 mai, à l'occasion du sommet européen et de la Journée de l'Europe dans les établissements scolaires français. ♦

Jacques Mucchielli

Anne Marrast : « Années 80, décennie charnière pour le cinéma »

Le Forum des images à Paris propose jusqu'au 28 février une rétrospective : « France années 80. Le cinéma soigne son look ». Une soixantaine de films sont au programme : comédies, comédies musicales, policiers, drames...

Pourquoi avoir choisi cette décennie ?

Elle a le vent en poupe aujourd'hui, dans le domaine musical, dans l'habillement, dans les séries avec notamment *Strangers things* qui se déroule dans les années 80 et dont le succès montre que les gens prennent un grand plaisir à se retrouver dans les années d'avant, quand il y avait encore des cabines téléphoniques et que les téléphones portables n'existaient pas. S'il y a vraiment un retour de ces années-là, pourquoi ne pas s'y plonger nous aussi ? En fait, on se rend compte qu'au cinéma cette décennie a été un peu considérée comme celle du fric, de l'individualisme, d'un changement d'époque avec, sur le plan de l'esthétique, l'influence de la pub, du vidéo-clip. La critique voyait d'un côté un bon cinéma et de l'autre l'arrivée de jeunes trublions supposés être immatures. Mais avec le recul, on se rend compte que les années 80 offrent un panorama où cohabitent des anciens, des modernes, des tentatives formelles nouvelles, des formes d'émergence audiovisuelles assez intéressantes.

Avec une soixantaine de films, la programmation est très éclectique. Y a-t-il une cohérence dans la production cinématographique française à cette époque ?

Justement, c'est difficile de la parcourir et de la résumer. On trouve des films des anciens, ceux de la Nouvelle vague : Claude Chabrol réalise *Le masque* ; François Truffaut et Jacques Demy raflent chacun une dizaine de Césars avec *Le dernier métro* et *Une chambre en ville*. Mais il fallait aussi montrer les petits

nouveaux de l'époque, Luc Besson, Jean-Jacques Beineix, Leos Carax... Étudier aujourd'hui leurs premiers films, voir comment leur style a évolué, c'est une des pistes de ce programme. Par exemple, dans ses deux premiers films, Carax propose des univers très différents. Le premier, *Boy meets a girl* est en noir et blanc très influencé par la nouvelle vague tandis que *Mauvais sang* est beaucoup plus ancré dans son époque avec une recherche picturale beaucoup plus mature. Dans *La lune dans le caniveau*, Jean-Jacques Beineix se réfère explicitement au réalisme poétique et à *Quai des brumes* sorti dans les années 30, alors qu'il change complètement de registre avec *37°2 le matin*. Nous montrons aussi comment les époques peuvent se réprendre.

Vous sous-titrez cette rétrospective « Le cinéma soigne son look », pourquoi ?

À l'époque, la critique a parlé de cinéma du look en référence à Beineix, Carax et Besson, considérant qu'ils faisaient un cinéma très soucieux d'esthétisme, avec des styles visuels peu communs pour l'époque, une esthétique davantage inspirée par la publicité que par le cinéma. Par exemple Etienne Chatilliez, qui obtient en 1988 quatre Césars avec *La vie est un long fleuve tranquille*, était auparavant réalisateur de films publicitaires. Ces réalisateurs établissent des passerelles entre le côté vitrine, clinquant de la pub et l'univers du cinéma. Aujourd'hui le terme de cinéma du look est passé dans le langage courant, mais il avait une connotation très critique à l'époque, avec une dimension superficielle que



Anne Marrast est programmatrice au Forum des images. Créée en 1988 pour constituer une mémoire audiovisuelle de Paris, la structure s'est élargie à des sujets de société, des rendez-vous thématiques et des festivals. Elle possède une collection de 8 000 films pour découvrir le monde, le cinéma et Paris.

nous avons aussi cherché à questionner en réunissant ces films. Certains films estampillés cinéma du look sont devenus culte, d'autres n'ont pas tenu la rampe, et font un peu rire avec des tenues vestimentaires et des coiffures improbables tels les cheveux peroxydés de Christophe Lambert dans *Subway*. En fait ce sont des années durant lesquelles le cinéma a exploré tous azimuts le son, la musique, l'image.

Est-ce que ce cinéma français nous dit quelque chose de la société des années 80 ?

Ce n'est pas l'axe mis en avant. Nous ne prétendons pas raconter les années Mitterrand, ce qui aurait été intéressant puisque la décennie s'ouvre avec l'arrivée de la gauche au pouvoir. Nous n'avons pas suivi ce fil mais les films contiennent tout ça. Je pense par exemple aux *Innocents* d'André Téchiné, qui tourne autour de la thématique de l'extrême droite. Avec le recul on se dit que ça raconte quelque chose de l'époque. *Viens chez moi j'habite chez une copine* c'est évidemment une comédie rigolote, mais il y a un fond de chômage, de recherche de travail. Donc là aussi, à travers les films on peut raconter la société de l'époque. ♦

Propos recueillis par Pierre Magnetto

EXCLUSIF

Fonctionnaires,
voici votre future
augmentation !



Et vous croyez qu'on allait accepter des cacahuètes ?

*Découvrez ce que fait la FSU
pour défendre la rémunération
des fonctionnaires*

En voir + sur www.fsu.fr



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**COMME STÉPHANE,
AGENT DU SERVICE PUBLIC,
VENEZ DÉCOUVRIR
NOS SOLUTIONS
D'ASSURANCE AUTO.**

**2 MOIS
OFFERTS***

SUR VOTRE ASSURANCE AUTO

DU 1^{ER} JANVIER AU 28 FÉVRIER 2019

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2018.

* 2 mois de cotisation offerts, la 1^{re} année (hors droit d'entrée, contribution attentats et fonds d'entraide), pour toute souscription d'un contrat d'assurance AUTO PASS entre le 1^{er} janvier et le 28 février 2019. Offre non cumulable avec toute offre en cours.

Pour connaître les conditions et limites des garanties de notre contrat AUTO PASS, contactez votre agence GMF ou téléphonez au 0970 809 809 (n° non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h). Les Conditions Générales et la convention d'assistance de ce contrat sont disponibles sur gmf.fr.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.